



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

MAT.DESProc2-DOSE2@forces.gc.ca

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

Proposal To: Department of National Defence

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition au: Ministère de la défense nationale

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address Raison
sociale et adresse du fournisseur/de
l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Ministère de la
défense nationale –
DOSE 2-5-3
Edifice Woodline
2 promenade
Constellation
Ottawa ON

Title - Sujet Analyse de l'ingénierie et des coûts de systèmes spatiaux	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6369-200196/A	Date 2019-12-02
Client Reference No. - N° de référence du client W6369-200196	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG	
File No. - N° de dossier W6369-200196	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes – L'invitation prend fin Monday January 13, 2020 <input type="checkbox"/>	Time Zone Fuseau horaire 14:00 Heure normale de l'est
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre:	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cherie Murray	Buyer Id - Id de l'acheteur DES Proc 2-5-3
Telephone No. - N° de téléphone 613-901-8477	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: A confirmer lors de l'attribution du contrat	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir ci-joint

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date





PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 INTRODUCTION	4
1.2 SOMMAIRE	4
1.3 COMPTE RENDU	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	6
2.3 ANCIENS FONCTIONNAIRES	6
2.4 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDES DE SOUMISSIONS	7
2.5 LOIS APPLICABLES.....	8
2.6 AMÉLIORATIONS APPORTÉES À L'EXIGENCE PENDANT LA PÉRIODE DE SOUMISSION	8
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	8
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	8
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	10
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	12
5.1. ATTESTATIONS À JOINDRE À LA SOUMISSION	12
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	12
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES	13
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	13
PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	14
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	15
7.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	15
7.4 DURÉE DU CONTRAT	15
7.5 AUTORITÉS.....	16
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DES MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES.....	17
7.7 PAIEMENT	17
7.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	18
7.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	19
7.10. LOIS APPLICABLES.....	19
7.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	19
7.12 RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (ENTREPRENEUR CANADIEN <i>OU</i> ENTREPRENEUR ÉTRANGER).....	20
7.13 ASSURANCES	20



Liste des annexes du contrat subséquent

Annexe A-1, Énoncé des travaux – **Volet 1, Conception de la constellation**
Annexe A-2, Énoncé des travaux – **Volet 2, Concept d'exploitation des données**
Annexe A-3, Énoncé des travaux – **Volet 3, Concept de la mission de rechange**

Appendice A de l'annexe A – Formulaire d'autorisation de tâches
Appendice B de l'annexe A – Attestations à l'étape de l'autorisation de tâches

Annexe B, Base de paiement
Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Liste des pièces jointes de la partie 3 (Instructions pour la préparation des soumissions)

Pièce jointe 3.1 : Instruments de paiement électronique
Pièce jointe 3.2 : Formulaire de présentation de la soumission

Liste des pièces jointes de la partie 4 (Procédures d'évaluation et méthode de sélection)

Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation technique obligatoires et cotés pour le **volet 1 – Conception de la constellation**
Pièce jointe 4.2 : Proposition financière pour le **volet 1 – Conception de la constellation**

Pièce jointe 4.3 : Critères d'évaluation technique obligatoires et cotés pour le **volet 2 – Concept d'exploitation des données**
Pièce jointe 4.4 : Proposition financière pour le **volet 2 – Concept d'exploitation des données**

Pièce jointe 4.5 : Critères d'évaluation technique obligatoires et cotés pour le **volet 3 – Concept de la mission de rechange**
Pièce jointe 4.6 : Proposition financière pour le **volet 3 – Concept de la mission de rechange**

Pièce jointe 4.7 : Modèle de réponse des projets cités en référence

Liste des pièces jointes de la partie 5 (Attestations)

Pièce jointe 5.1 : Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation
Pièce jointe 5.2 : Attestation de la coentreprise (*à utiliser seulement si la coentreprise est proposée*)



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, en plus des pièces jointes et des annexes, et est divisée ainsi :

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, les clauses et les conditions relatives à la demande de soumissions;

Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires des instructions sur la façon de préparer leur soumission;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit comment se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation à respecter dans la soumission ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières que doivent respecter les soumissionnaires;

Partie 7 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent notamment l'énoncé des travaux, la base de paiement, les exigences relatives à la sécurité, la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, les instruments de paiement électronique, le programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation, les exigences en matière d'assurance et le Formulaire d'autorisation des tâches (DND 626).

1.2 Sommaire

1.2.1

- (a) Cette demande de proposition appuie l'approche pangouvernementale du Canada pour la fourniture de capacités de prochaine génération d'observation de la Terre. Les exigences énoncées dans la présente visent l'élaboration d'études conceptions sont limitées, à l'heure actuelle, aux exigences non classifiées et aux priorités du ministère de la défense nationale et des forces armées canadiennes. D'autres ministères et agences gouvernementales peuvent émettre des demandes de propositions pour leurs propres exigences et priorités.
- (b) La présente demande de soumissions vise à répondre à une exigence du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes pour le génie des systèmes spatiaux et l'analyse des coûts pour les trois volets suivants afin de répondre autant que possible aux exigences décrites dans les documents sur la surveillance spatiale :

1- Volet 1 : Concept de conception de la constellation – L'**annexe A-1** définit l'étendue des travaux.

2- Volet 2 : Concept d'exploitation des données L'**annexe A-2** définit l'étendue des travaux.



3- Volet 3 : Concept de l'autre mission – L'**annexe A-3** définit l'étendue des travaux.

Les soumissionnaires peuvent soumettre une proposition pour un ou plusieurs volets. Toutes les propositions seront évaluées en fonction des critères techniques obligatoires et cotés pour chaque volet.

D'autres efforts de suivi pourraient être requis après l'exécution du génie des systèmes spatiaux et de l'analyse des coûts pour chaque volet. Ces travaux sont facultatifs et, au besoin, seront remis aux entrepreneurs concernés au moyen d'autorisations de tâches aux termes de chaque contrat.

- c) Il est prévu d'attribuer un maximum de trois contrats pour chacun des trois volets, pour un total de neuf contrats. La période de chaque contrat s'échelonne de la date d'attribution du contrat au 31 juillet 2020, en plus des deux options irrévocables de six mois chacune, permettant au Canada de prolonger la durée du contrat.

1.2.2 La présente comprend des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour en savoir plus sur les enquêtes de sécurité du personnel et de l'organisation ainsi que sur les clauses de sécurité, les soumissionnaires doivent consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

1.2.3 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, désignées par un numéro, une date et un titre, sont présentées dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2019-03-04), *Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels*, est introduit par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.



Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), *Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels*, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 180 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées à l'Autorité contractante au plus tard à la date et l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions à l'adresse suivante:

MAT.DESProc2-DOSE2@forces.gc.ca

2.3 Anciens fonctionnaires

Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si les réponses aux questions et, selon les cas, les renseignements requis n'ont pas été fournis à la date de fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai qui lui est accordé pour fournir les renseignements en question. Le défaut de répondre à la demande du Canada et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence de rendre la soumission irrecevable.

Définitions

Aux fins de la présente clause, un « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R.C. (1985), ch. F-11, ou un ancien membre des Forces canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. une personne physique;
- b. une personne morale;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires;
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

La « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période d'application du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'indemnité de départ, qui se mesure de façon comparable.

Le terme « pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R. (1985), ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R. (1985), ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. Sont exclues les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R. (1985), ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#) (1970), ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#) (1970), ch. R-10, à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R. (1985), ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des](#)



[parlementaires](#), L.R. (1985), ch. M-5, et la partie de la pension versée conformément au [Régime de pensions du Canada](#), L.R. (1985), ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Aux termes des définitions ci-dessus, le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de fin d'emploi dans la fonction publique ou la date de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation proactive des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a touché un paiement forfaitaire conformément aux modalités de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période du paiement forfaitaire, y compris la date de début, la date de fin et le nombre de semaines;
- g. le nombre et le montant (honoraires) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, taxes applicables comprises.

2.4 Demande de renseignements – Demandes de soumissions

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 15 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après ce délai pourraient demeurer sans réponse.



Les soumissionnaires doivent citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Les soumissionnaires doivent prendre soin d'énoncer chaque question de façon suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou encore demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif et ainsi de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada pourrait ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la présentation ne permettrait pas leur diffusion à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, qui détermineront également les relations entre les parties.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent remplacer les lois applicables de la province canadienne susmentionnée par celles de la province ou du territoire de leur choix sans compromettre la validité de leur soumission, en supprimant le nom de la province ou du territoire indiqué et en insérant le nom de la province ou du territoire de leur choix. Si aucun changement n'est apporté, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Améliorations apportées à l'exigence pendant la période de soumission

Les soumissionnaires qui estiment pouvoir améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'Énoncé des travaux contenu dans la demande de soumissions sont invités à fournir leurs suggestions par écrit à l'autorité contractante désignée dans la demande de soumissions. Ils doivent expliquer clairement les améliorations qu'ils suggèrent et les motifs qui les justifient. Les suggestions qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard dix jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Puisque le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées de 2003.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Ils doivent montrer avec exhaustivité, concision et clarté leur capacité à effectuer les travaux.



La soumission technique devrait aborder clairement et de manière suffisamment approfondie les points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés de la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande aux soumissionnaires de reprendre les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent citer différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro du paragraphe et de la page où le sujet est déjà traité.

Section II : Soumission financière

3.1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec les pièces jointes suivantes:

Pièce jointe 4.2 : Proposition financière pour le **volet 1 – Conception de la constellation**

Pièce jointe 4.4 : Proposition financière pour le **volet 2 – Concept d'exploitation des données**

Pièce jointe 4.6 : Proposition financière pour le **volet 3 – Concept de la mission de rechange**

3.1.2 Paiement électronique de factures – Soumission

Si vous êtes disposé à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, remplissez la pièce jointe 3.1, Instruments de paiement électronique, afin de déterminer lesquels sont acceptés.

Si la pièce jointe 3.1 n'est pas remplie, il sera convenu que les instruments de paiement électronique ne sont pas acceptés pour le paiement des factures.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.3 Fluctuation du taux de change

L'exigence ne prévoit aucune atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission qui comprend une telle disposition sera jugée non recevable.

3.1.4 Clauses du *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA)*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées en fonction de toutes les exigences figurant dans la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation technique et financière.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique



4.1.1 Évaluation technique

Les critères techniques obligatoires et les critères techniques cotés figurent dans les pièces jointes suivantes :

Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation technique obligatoires et cotés pour le **volet 1 – Conception de la constellation**

Pièce jointe 4.3 : Critères d'évaluation technique obligatoires et cotés pour le **volet 2 – Concept d'exploitation des données**

Pièce jointe 4.5 : Critères d'évaluation technique obligatoires et cotés pour le **volet 3 – Concept de la mission de rechange**

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, FAB destination, droits de douane et taxes d'accises canadiens compris.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b. remplir tous les critères obligatoires.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) seront déclarées non recevables.
3. La sélection reposera sur la note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix. Le ratio sera de 70 % pour le mérite technique et de 30 % pour le prix.
4. Afin d'établir la note octroyée pour le mérite technique, la note technique globale pour chaque soumission recevable sera déterminée comme suit : nombre total de points obtenus ou nombre maximal de points possibles multiplié par le rapport de 70 %.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et au ratio de 30 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la note combinée globale correspondra à la somme de la note du mérite technique et de celle du prix.
7. La soumission recevable ayant obtenu la note pour le mérite technique la plus élevée ou ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement retenue. On recommande l'attribution d'un contrat à la soumission recevable ayant la note combinée (mérite technique et prix) la plus élevée.



Le tableau ci-dessous montre l'exemple de trois soumissions recevables où le choix de l'entrepreneur est déterminé en appliquant le ratio 70-30 pour le mérite technique et le prix, respectivement. Dans cet exemple, le nombre total de points possible est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000 \$ (45).

Méthode de sélection – Note combinée la plus haute quant au mérite technique (70 %) et au prix (30 %)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 70 = 59,63$	$89/135 \times 70 = 46,15$	$92/135 \times 70 = 47,70$
	Note pour le prix	$45/55 \times 30 = 24,55$	$45/50 \times 30 = 27$	$45/45 \times 30 = 30,00$
Note combinée		84,18	73,15	77,70
Classement		1 ^{er}	3 ^e	2 ^e



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les autres renseignements exigés.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent être vérifiées par ce dernier à tout moment. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante rendra la soumission non recevable ou constituera un manquement au contrat.

5.1. Attestations à joindre à la soumission

Les soumissionnaires doivent joindre les attestations ci-dessous dûment remplies à leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux Dispositions relatives à l'intégrité des Instructions générales, tous les soumissionnaires doivent fournir avec leur proposition, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité se trouvant sur le site Web des [formulaires de déclaration – Intégrité](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Il faut joindre les attestations et les renseignements supplémentaires indiqués ci-dessous à la soumission ou les présenter ultérieurement. Si une des attestations ou un des renseignements supplémentaires exigés n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour se conformer à l'exigence. Si le soumissionnaire ne fournit pas les attestations ou les renseignements supplémentaires indiqués ci-dessous dans le délai établi, sa soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

Conformément à l'article « Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier » de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter les documents exigés, s'il y a lieu, afin que sa soumission soit examinée dans le cadre du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que, comme tous les membres de la coentreprise, le cas échéant, il n'est pas nommé dans la « Liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi accessible au bas de la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) — Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html>).



Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la « Liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » pour l'équité en matière d'emploi au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

1. À la date de clôture des soumissions, la condition suivante doit être respectée :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une cote de sécurité professionnelle valide, comme l'indique la partie 7, Clauses du contrat subséquent;
 - b) les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une cote de sécurité du niveau indiqué à la partie 7, Clauses du contrat subséquent;
 - c) Le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
2. Pour en savoir plus sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires doivent consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de TPSGC (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).



PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et les conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent à la demande de soumissions et en font partie intégrante.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui figure à l'annexe A-X (à insérer à l'attribution du contrat).

7.1.1 Biens ou services optionnels

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'échéance du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

7.1.2 Autorisation de tâches facultative

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat.

7.1.2.1 Processus d'autorisation de tâches

1. Le responsable des achats fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen du Formulaire d'autorisation des tâches (DND 626) présenté à l'appendice A de l'annexe A-X (à insérer à l'attribution du contrat).
2. L'autorisation de tâches (AT) comprendra la description détaillée des activités à accomplir, la description des livrables et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de présentation des livrables. Elle fournira également les bases et les méthodes de paiement applicables prévues au contrat.
3. Dans un délai de 10 jours civils suivant la réception de l'autorisation de tâches, l'entrepreneur devra fournir au responsable des achats une estimation des coûts totaux proposés pour l'exécution de la tâche et une ventilation des coûts, établies selon la base de paiement précisée dans le contrat.
4. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant d'avoir reçu une AT autorisée du responsable des achats. L'entrepreneur convient que toute tâche effectuée avant la réception d'une AT sera à ses propres risques.

7.1.2.2 Limite des autorisations de tâches

Le responsable des achats peut approuver les autorisations de tâche individuelles d'une valeur maximale de 500 000,00 \$, taxes applicables comprises, y compris toute modification.

Toute autorisation de tâches supérieure à cette limite doit toutefois être autorisée par l'autorité contractante avant l'émission.

7.1.2.4 Obligation du Canada – Portion des travaux – Autorisation de tâches



L'obligation du Canada à l'égard de la portion des travaux qui est réalisée au moyen d'autorisations de tâches est limitée au montant total des tâches effectivement réalisées par l'entrepreneur.

7.1.2.5 Autorisation de tâches – ministère de la Défense nationale

Le processus d'autorisation de tâches incombera à (*à insérer à l'attribution du contrat*).

Ce processus comprend la surveillance et le contrôle des dépenses relatives au contrat comportant des autorisations de tâches, ainsi que la production de rapports à ce sujet à l'intention de l'autorité contractante.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et les conditions du contrat désignées par un numéro, une date et un titre sont tirées du [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par TPSGC.

7.2.1 Conditions générales

Le document [2035](#) (2018-06-21), *Conditions générales – besoins plus complexes de services*, s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

7.2.2 Conditions générales supplémentaires

La clause 4006 (2010-08-16), « L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux », s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

7.3 Exigences relatives à la sécurité

7.3.1 Les exigences relatives à la sécurité mentionnées ci-dessous s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de sécurité d'installation valide de niveau **SECRET**, délivrée dans le cadre du Programme de sécurité des contrats du Secteur de la sécurité industrielle de TPSGC (PSC/SSI/TPSGC).

2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant qui ont besoin d'accéder à des lieux de travail à accès réglementé doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valide de niveau **SECRET ou FIABILITÉ, au besoin**, délivrée ou approuvée par le PSC/SSI/TPSGC.
3. L'entrepreneur ne peut accorder AUCUN contrat de sous-traitance assorti d'exigences en matière de sécurité avant que les responsables du PSC/SSI/TPSGC ne l'y aient autorisé par écrit.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et du guide de sécurité (s'il y a lieu), joints à l'annexe C;
 - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

7.4 Durée du contrat

7.4.1 Période du contrat



La période du contrat commence à la date du contrat et prend fin le 31 mars 2020 inclusivement.

7.4.2 Date de livraison

Tous les livrables doivent être reçus et acceptés au plus tard le 31 mars 2020.

7.4.3 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux périodes supplémentaires de six mois chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte, durant la période prolongée du contrat, d'être payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 15 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Seule l'autorité contractante peut exercer l'option, qui sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

7.5 Autorités

7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Cherie Murray
Ministère de la Défense nationale
DES Proc 2-5-3
Édifice Woodline
2 promenade Constellation
Ottawa, Ontario

Téléphone : 613 901-8477
Courriel : cherie.murray@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et doit autoriser toute modification par écrit. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux excédant la portée du contrat en réponse à des demandes ou à des directives verbales ou écrites d'une autre personne que l'autorité contractante.

7.5.2 Le responsable des achats pour le contrat est (*à préciser à l'attribution du contrat*)

_____ (*nom du responsable des achats*)

_____ (*Titre*)

_____ (*Organisation*)

_____ (*Adresse*)

Téléphone : ____ - ____

Télécopieur : ____ - ____

Courriel : _____.

Le responsable des achats représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de la mise en œuvre des outils et des processus exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter des questions administratives indiquées dans le



contrat avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser des changements à l'étendue des travaux. De tels changements peuvent être effectués seulement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

7.5.3 Responsable technique : à préciser à l'attribution du contrat

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés aux termes du contrat. Il est chargé de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus au contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser des changements à l'étendue des travaux. De tels changements peuvent être effectués seulement au moyen d'une modification apportée au contrat par l'autorité contractante.

7.5.4 Représentant de l'entrepreneur : (à indiquer à l'attribution du contrat)

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

7.6` Divulgence proactive des marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#), l'entrepreneur a convenu que ces renseignements seront affichés sur les sites Web ministériels dans les rapports de divulgation proactive des marchés, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Paiement

7.7.1 Base de paiement



7.7.1.1 Base de paiement – Prix ferme, prix unitaire ferme ou prix de lot ferme

Pour les travaux décrits à la section 3.1 de l'Énoncé des travaux, à l'annexe A-X *(le numéro de l'annexe sera inséré à l'attribution du contrat)*.

Sous réserve de l'exécution satisfaisante par l'entrepreneur de ses obligations conformément au présent contrat, l'entrepreneur se verra verser un prix ferme de _____ \$ *(le montant sera inséré à l'attribution du contrat)*. Les droits de douane et les taxes applicables sont en sus.

Pour la portion des travaux faisant l'objet d'un prix ferme seulement, le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception ou toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements, modifications ou interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant leur intégration aux travaux.

7.7.1.2 Autorisation de tâches facultative avec un prix maximal :

Pour les travaux décrits à la section 3.2 de l'Énoncé des travaux, à l'annexe A-X *(le numéro de l'annexe sera inséré à l'attribution du contrat)* :

L'entrepreneur sera payé pour les travaux précisés dans l'autorisation de tâches approuvée, conformément à la base de paiement figurant à l'annexe B.

La responsabilité du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre de l'autorisation de tâche approuvée ne doit pas dépasser la limite des dépenses qui y est précisée. Les droits de douane et les taxes applicables sont en sus.

Aucune augmentation de la responsabilité du Canada ou du prix des travaux précisé dans l'autorisation de tâches approuvée découlant de tout changement à la conception, ou de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements, modifications ou interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant leur intégration aux travaux.

7.7.2 Paiement électronique des factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen d'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisé (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$).

7.8 Instructions relatives à la facturation

7.8.1 Paiement unique

Pour les travaux décrits à la section 3.1 de l'Énoncé des travaux, à l'annexe A-X *(le numéro de l'annexe sera inséré à l'attribution du contrat)* :

le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront exécutés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :



- a. une facture exacte et complète et les autres documents requis en vertu du contrat ont été présentés conformément aux directives de facturation énoncées dans le contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux réalisés ont été acceptés par le Canada.

7.8.2 Paiements mensuels

Pour les travaux facultatifs décrits à la section 3.2 de l'Énoncé des travaux, à l'annexe A-X (*le numéro de l'annexe sera inséré à l'attribution du contrat*) :

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux réalisés pendant le mois visé par la facture et conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète et les autres documents requis en vertu du contrat ont été présentés conformément aux directives de facturation énoncées dans le contrat;
- b. tous les documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux effectués ont été acceptés par le Canada.

7.9 Attestations et renseignements supplémentaires

7.9.1 Conformité

Sauf indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat et la communication volontaire de renseignements supplémentaires constituent des modalités du contrat, et le fait de ne pas les respecter constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat.

7.10. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au/en/à _____ (*le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, le cas échéant, sera ajouté à l'attribution du contrat*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.11 Ordre de priorité des documents

En cas de contradiction dans le libellé des textes énumérés dans la liste qui suit, c'est le libellé du document qui figurera en premier dans la liste qui l'emportera.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires de la clause 4006 (2010-08-16), « L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux »;
- c) les conditions générales 2035 (2018-06-21), Conditions générales – besoins plus complexes de services;
- d) l'annexe A-X (*le numéro de l'annexe sera inséré à l'attribution du contrat*), Énoncé des travaux;
- e) l'annexe B, Base de paiement;
- f) l'annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (*le cas échéant*);



- g) la soumission de l'entrepreneur du _____ (*indiquer la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, écrire, au moment de l'attribution du contrat : « comme il a été clarifié le _____ »* **OU** « comme il a été modifié le _____ » *et indiquer les dates des clarifications ou des modifications*).

7.12 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien **OU entrepreneur étranger)**

Clause A2000C du Guide des CUA (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

OU

Clause A2001C du Guide des CUA (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

7.13 Assurances

L'entrepreneur doit décider si une couverture d'assurance est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Une telle couverture ne le libère pas de sa responsabilité en vertu du contrat et ne diminue pas son degré de responsabilité.



Department of National Defence
Ministère de la défense nationale

Demande de proposition No. W6369-200196
Analyse de l'ingénierie et des coûts de systèmes spatiaux

Annexe A-1

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

VOLET 1 – CONCEPTION DE LA CONSTELLATION



1.0 Besoin

Le directeur général (DG) – Espace du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes (MDN/FAC) a besoin d'une analyse de l'ingénierie et des coûts pour la conception d'un système de surveillance spatiale en constellation qui répond à ses besoins, comme décrit dans la version 2.0 (préliminaire) du document Exigences en matière de surveillance spatiale (ESS).

2.0 Contexte et portée

2.1 Contexte

Le présent énoncé des travaux (EDT) appuie l'approche pangouvernementale du Canada pour la fourniture de capacités de prochaine génération d'observation de la Terre. Les exigences énoncées dans la présente qui visent l'élaboration d'études conceptions sont limitées, à l'heure actuelle, aux exigences et aux priorités sans classification.

Les FAC ont un mandat permanent de protéger le Canada et l'Amérique de Nord et de contribuer à des mesures de dissuasion efficaces contre les menaces. En même temps, les FAC doivent maintenir la capacité de se déplacer de répondre à une gamme de menaces et de situations d'urgence au Canada et ailleurs. Les systèmes spatiaux et l'accès sont essentiels pour assurer la surveillance. Par conséquent, les Forces armées canadiennes (FAC) dépendent de l'ensemble des capacités découlant des ressources spatiales et s'appuient sur des capacités habilitées par celles-ci pour exécuter des opérations au pays et à l'étranger.

2.2 Portée

Le DG Espace a besoin d'une analyse détaillée de l'ingénierie et des coûts pour un concept de constellation de surveillance spatiale qui répond à ses besoins, comme il est décrit dans le document ESS. Des analyses supplémentaires pourraient aussi être nécessaires.

3.0 Tâches

3.1 Analyse de l'ingénierie et des coûts pour un concept de constellation

L'entrepreneur doit effectuer un examen détaillé du document ESS et élaborer une analyse de l'ingénierie et des coûts pour des constellations de radar à synthèse d'ouverture (SAR). Les concepts proposés doivent satisfaire à toutes les exigences de priorité 1 et 2 et, au minimum, à 50 % des priorités 3 à 5 des ESS. L'annexe B présente un résumé des exigences et des priorités.

Les concepts de constellations doivent être fondés sur des techniques qui se situent ou se situeront d'ici trois à cinq ans au niveau de maturité technologique 7 à 9 (voir l'annexe C).

L'analyse de l'ingénierie et des coûts doit être rédigée selon le modèle à l'annexe A et comprendre, au minimum ce qui suit :

- a. exigences en matière d'attribution de missions, de télémétrie et de communications;
- b. liens de communication (fréquences, bande passante);
- c. composition, taille et orbites de la constellation;
- d. recommandations en matière de capteurs et de types de capteurs, de charge utile secondaire, de bus, de bandes de fréquences;
- e. analyse détaillée des paramètres des capteurs (fauchée, résolution, équivalent de bruit sigma-zéro [NESZ], ambiguïté, bande passante, taille de la scène);



- f. technologie, charge ou charges utiles primaire et secondaire et paramètres opérationnels pour l'ensemble du système de surveillance spatial;
- g. indication des exigences qui ne peuvent être respectées, s'il y a lieu;
- h. énoncé des risques possibles avec des stratégies connexes d'atténuation, y compris l'énoncé des répercussions et la probabilité que le risque se manifeste;
- i. analyse détaillée des options pour les concepts de constellation proposés, y compris les estimations extensibles de coûts pour de multiples intervalles de survol et résolutions. Les estimations de coûts des concepts de constellation proposés doivent décrire en détail les hypothèses utilisées dans l'estimation des coûts pour la structure de répartition du travail (SRT) de niveau 2. Les estimations doivent clairement démontrer l'analyse coûts-avantages des options de conception recommandées et décrire les compromis et les coûts connexes.

3.2 Services professionnels facultatifs

L'entrepreneur peut être appelé à effectuer d'autres analyses des produits livrables. Il peut s'agir, entre autres, des activités suivantes :

- a. des études de faisabilité et des compromis en ce qui concerne les concepts de mission, y compris une durée de vie de 15 ans;
- b. des évaluations de la compatibilité des charges utiles;
- c. une analyse des capacités de radars à synthèse d'ouverture (SAR) et de systèmes électro-optique (EO) ou infrarouge (IR);
- d. une analyse supplémentaire sur l'extensibilité des coûts et des besoins.

4.0 Produits livrables

4.1 Analyse de l'ingénierie et des coûts pour un concept de constellation

4.1.1 Rapport écrit sur l'analyse de l'ingénierie et des coûts, conformément à la section 3.1 du présent énoncé des travaux

4.1.2 Présentation aux intervenants du MDN et des FAC de l'analyse de l'ingénierie et des coûts

4.3.1 Fichier d'animation multimédia qui démontre visuellement le fonctionnement des concepts proposés
L'animation ne doit pas inclure de logos de l'entrepreneur.

4.2 Services professionnels facultatifs

Les produits livrables associés aux services professionnels facultatifs seront précisés au moment de l'autorisation de tâche.

5.0 Format des produits livrables

Tous les produits livrables doivent être fournis, en anglais, en format électronique des logiciels de la suite Microsoft Office.



Les documents de présentation doivent être fournis en format PowerPoint. Les documents remis au format Adobe PDF ne doivent pas empêcher la copie de texte et de figures.

Les scénarios de simulation fournis (par exemple, au moyen de STK) doivent être livrés sur CD-ROM ou DVD-ROM ou être transférés au moyen du protocole FTP (conformément à un arrangement avec le responsable technique).

6.0 Calendrier des produits livrables

Rapports et documents	Échéance
Rapport écrit d'analyse de l'ingénierie et des coûts	20 mars 2020
Exposé sur l'analyse de l'ingénierie et des coûts	avant le 31 mars 2020

6.1 Calendrier des réunions

Réunion	Date	Lieu
Lancement	Attribution du contrat + 1 semaine	MDN/FAC (préférentiellement) ou téléconférence
Examen intermédiaire	Attribution du contrat + 5 semaines	MDN/FAC (préférentiellement) ou téléconférence

7.0 Acceptation

Tous les produits livrables doivent être transmis au responsable technique aux fins d'examen et d'approbation.

8.0 Lieu de travail

Tous les travaux doivent être réalisés dans les lieux d'affaires de l'entrepreneur. La présentation se fera au Quartier général de la Défense nationale, 101, promenade du Colonel By, ou au 3500, avenue Carling, à Ottawa (Ontario). Le responsable technique indiquera la date et le lieu de la présentation.

8.1 Déplacements

Les coûts liés aux frais de déplacement ne seront pas remboursés dans le cadre du contrat.

9.0 Documents applicables

Le document ci-dessous fournit des renseignements et des directives complémentaires qui peuvent éclaircir le contenu du présent document ou qui ont un rapport avec le besoin énoncé.

N° du DR	Numéro du document	Titre du document	Version	Date
DR-1.		Document relatif aux exigences en matière de surveillance spatiale du MDN et des FAC	2	Octobre 2019



Annexe A : Modèle de rapport

Instructions générales

Copies électroniques

Les documents électroniques doivent être préparés à l'aide de l'outil approprié (Microsoft Word, Excel, MS Project, etc.); les versions publiées doivent être livrées en format électronique et peuvent être au format PDF. Les documents doivent être transmis par courriel ou, si leur taille dépasse 10 Mo, par transfert direct (FTP) préférablement. En cas de transfert direct, l'entrepreneur doit envoyer au responsable technique un avis pour indiquer que le document est prêt et son emplacement dans le dépôt de données de l'entrepreneur.

Les copies électroniques des documents textuels doivent être formatées en vue d'une impression sur papier 8,5 po sur 11 po. Le nom du fichier électronique et le numéro d'identification qui figure sur le document lui-même doivent respecter le format suivant :

AAAA-MM-JJ_PSCD-CIE_numéro-du-contrat_titre court

où :

AAAA-MM-JJ :	Numéro de suivi de date
PSCD :	Sigle de quatre lettres du présent énoncé des travaux
CIE :	Nom de l'entreprise (sans espace ni tiret)
Numéro du contrat :	Par exemple, _9F028-07-4200-03

L'objet des courriels doit inclure le sigle de l'énoncé des travaux ou un identificateur équivalent. S'il s'avère nécessaire d'envoyer des documents papier et des supports, les transmettre à :

Directeur – Besoins (Espace) /
Gestionnaire du programme, Renseignement, surveillance et reconnaissance (RSR)
Directeur général – Espace
Quartier général de la Défense nationale
101, promenade Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Les documents inclus doivent porter une mention comportant les renseignements suivants :

Nom de l'entreprise
Titre du document
Numéro et numéro de version du document
Numéro de l'énoncé des travaux
Numéro du contrat
Numéros des documents

Le numéro du document doit figurer à la partie supérieure de chaque page. Il doit comprendre le numéro de version et l'identification du volume, s'il y a lieu.

Structure et contenu des documents

Structure générale :

Sauf indication contraire, tous les documents doivent utiliser la structure générale suivante :

Page de couverture ou de titre



Table des matières
Portée
Documents applicables et documents de référence
Corps du document
Annexes

Page de couverture ou de titre

La page de titre doit contenir les renseignements suivants :

Numéro de document et date
Indicateur et la date de la version
Titre du document
Nom de l'énoncé des travaux
Numéro du contrat
La mention « Préparé à l'intention du Directeur – Besoins (Espace) »
La mention « Préparé par : nom, code CAGE, adresse et numéro de téléphone de l'entrepreneur »
© SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA [ANNÉE]

Table des matières

La table des matières doit comprendre le titre et le numéro de page de chacun des paragraphes et sous-paragraphes possédant un titre, au moins jusqu'au troisième niveau. La table des matières doit ensuite donner la liste des en-têtes, des figures, des tableaux et des annexes, dans cet ordre, avec leur titre et le numéro de la page où ils apparaissent.

Portée

La section doit donner un aperçu du ou des domaines d'intérêt auquel le document s'applique ainsi qu'un résumé du contenu.

Documents applicables et de référence

Cette section doit énumérer, par numéro et titre de document, tous les documents applicables et de référence. Elle doit aussi préciser la source de tous ces documents ainsi qu'un indicateur de version.

Sommaire

Corps du document

Le corps du document doit être préparé conformément aux instructions de la présente et rendre compte, au minimum, de ce qui suit. Chaque section commence sur une nouvelle page.

Concept de constellation

Insérer les rapports ou les produits livrables de l'entrepreneur.

Conclusion

Il s'agit des recommandations générales en fonction des résultats décrits dans le document.

Annexes

On peut utiliser des annexes et des appendices pour fournir de l'information séparément afin de simplifier la structure du document.



Annexe B : Matrice des exigences et priorités

Exigences organisées par priorité

Numéro et titre de l'exigence	Priorité
Priorité 1	
[Ex. 100.1] Conformité aux directives et politiques du GC	1
[Ex. 100.2] Infrastructure terrestre et sécurité du réseau	1
[Ex. 100.3] Archivage	1
[Ex. 100.5] Liaisons ascendantes et descendantes sécurisées	1
[Ex. 100.6] Sécurité et protection des renseignements personnels des Canadiens	1
[Ex. 100.8] Échanges avec autres ministères, alliés et partenaires de coalition	1
[Ex. 200.2] Manœuvrabilité de la surveillance spatiale	1
[Ex. 200.6] Précision de la géolocalisation	1
[Ex. 200.8] Gestion optimisée des contacts entre les liaisons descendantes et les stations terrestres	1
[Ex. 200.10] Transfert d'imagerie et de produits à valeur ajoutée	1
[Ex. 200.12] Traitement à bord avec détection de navires en temps quasi réel	1
[Ex. 200.23] Accès mondial	1
[Ex. 200.24] Masse terrestre et territoire Arctique du Canada	1
[Ex. 200.25] Capacité de surveillance opérationnelle polyvalente	1
[Ex. 200.28] Archives – classifiés et non classifiés	1
[Ex. 300.6] Priorité de contournement d'urgence	1
[Ex. 300.7] Acceptation de demandes alliées de collecte à faible latence	1
[Ex. 300.9] Images SAR des régions terrestres	1
[Ex. 300.10] Surveillance active sur une zone étendue (AWAS) des zones d'intérêt de l'Amérique du Nord et de l'Arctique	1
[Ex. 300.13] Production d'images en haute résolution – champ de vision étroit	1
[Ex. 300.14] Production d'images en haute résolution – champ de vision étendu	1
[Ex. 300.18] Détection des navires – zones de surveillance de groupes opérationnels navals	1
[Ex. 200.19] Latence globale	1
[Ex. 300.21] Images de spectre EO et autres	1
[Ex. 300.25] Renseignement électronique non classifié pour le tableau de la situation maritime	1
[Ex. 300.28] Discrimination navire/glace	1
[Ex. 400.1] Traitement, exploitation et diffusion (TED) efficaces des données	1
[Ex. 400.4] Détection des changements	1
[Ex. 400.4] Détection des vitesses	1
[Ex. 400.14] Détection et caractérisation des navires	1
Priorité 2	
[Ex. 100.4] Accès dans l'ensemble du gouvernement	2
[Ex. 200.1] Mesures de sécurité et de protection	2
[Ex. 200.3] Capacité durable du système	2
[Ex. 200.4] Durée de vie de la mission spatiale	2
[Ex. 200.5] Durée de vie du segment terrestre	2
[Ex. 200.15] Connectivité interdomaine	2
[Ex. 200.17] Format des données	2
[Ex. 200.18] Intégration de la technologie	2
[Ex. 200.3] Capacité de système de systèmes	2



[Ex. 200.20] Attribution directe des tâches satellitaires par un groupe opérationnel naval	2
[Ex. 200.22] Opérations continues	2
[Ex. 200.27] Visibilité restreinte	2
[Ex. 300.1] Gestion et planification de la collecte	2
[Ex. 300.2] Systèmes commerciaux de renseignement géospatial	2
[Ex. 300.3] Intégration de l'acquisition des données par d'autres systèmes de surveillance spatiale	2
[Ex. 300.4] Mise en file d'attente et mise en file d'attente entre actifs : Génération automatisée ou semi-automatisée de nouvelles demandes de collecte	2
[Ex. 300.8] Intégration des prévisions METOC dans la planification générale de la collecte	2
[Ex. 300.11] Couverture contiguë de la fauchée SAR	2
[Ex. 300.15] Couverture AWAS des zones de surveillance maritime mondiale du MDN	2
[Ex. 300.16] Modes et résolutions des faisceaux	2
[Ex. 300.20] Ordonnancement à faible latence	2
[Ex. 300.22] Modèle numérique d'élévation	2
[Ex. 300.23] Couverture des transmissions maritimes communes (TMC)	2
[Ex. 300.24] Facteur d'utilisation des TMC	2
[Ex. 300.27] Discrimination et identification de matériau	2
[Ex. 300.29] Cartographie améliorée des dangers pour la navigation	2
[Ex. 400.3] Caractérisation de la neige	2
[Ex. 400.6] Analyse des propriétés SAR, de l'imagerie et des émissions RF	2
[Ex. 400.7] Paramètres de détection de navires	2
[Ex. 400.10] Analyse du sillage d'un navire	2
[Ex. 400.11] Détection de navires sans égard aux conditions atmosphériques	2
[Ex. 400.12] Mesure pour contrer le camouflage, la dissimulation et la déception	2
[Ex. 400.15] Extraction 3D	2
[Ex. 400.16] Utilisation des renseignements sur la transmission	2
[Ex. 400.18] Rendement du système d'identification automatique (SIA)	2
[Ex. 200.19] Latence d'association	2
[Ex. 400.20] Surveillance simultanée	2
[Ex. 400.22] Surveillance spatiale avec détection automatique	2
[Ex. 400.24] Évaluation de l'activité des routes et des pistes	2
[Ex. 400.25] Installations maritimes statiques	2
[Ex. 400.26] Détection de navires près des côtes	2
[Ex. 400.28] Formation globale	2
[Ex. 400.28] Formation sur mesure	2

Priorité 3

[Ex. 100.7] Plan de données	3
[Ex. 200.7] Interopérabilité	3
[Ex. 200.11] Vitesse et bande passante du réseau	3
[Ex. 200.13] Mise en file d'attente entre actifs à faible latence	3
[Ex. 200.14] Outils d'analyse des données	3
[Ex. 200.16] Interface	3
[Ex. 200.21] Capacité d'ordonnancement – utilisateur ou théâtre tactique	3
[Ex. 200.26] Accessibilité des archives de données	3
[Ex. 200.29] Durée de vie des archives	3
[Ex. 300.5] Commande et livraison de produits	3
[Ex. 300.26] Capacités avancées	3
[Ex. 400.2] Composantes terrestres de surveillance spatiale	3
[Ex. 400.5] Mouvement des objets en temps réel	3
[Ex. 400.9] Détection de l'état de la mer et des courants océaniques	3



[Ex. 400.13] Détection d'explosifs et de produits chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN)	3
3Ex. 400.17] Précision de la géolocalisation des SIA et des TMC	3
[Ex. 400.21] Gestion structurée des observations (SOM)	3
[Ex. 400.23] Exploitation des données massives	3
[Ex. 400.27] Données comportementales	3

Priorité 4

[Ex. 200.9] Accès à l'actif de surveillance spatiale au moyen de communications en visibilité directe	4
[Ex. 200.30] Connectivité aux archives de données	4
[Ex. 300.12] Capacité de prendre en charge une croissance de 50 % des zones d'intérêt mondiales	4
[Ex. 300.17] Commutation rapide du mode de faisceau	4
[Ex. 300.30] Réception de commandes tactiques dans le théâtre	4

Priorité 5

[Ex. 500.1] Accès aux données opérationnelles pour le milieu de la R et D	5
[Ex. 500.2] Bibliothèque de signature	5



Annexe C : Niveaux de maturité technologique (NMT)

Source : Site Web d'ISDE, 10 avril 2019, <https://www.ic.gc.ca/eic/site/080.nsf/fra/00002.html>

Niveau 1 : Observation et consignation des principes de base du concept. La recherche scientifique commence à donner lieu à la recherche appliquée et au développement. Les activités pourraient inclure des études sur les propriétés de base d'une technologie.

Niveau 2 : Concept technologique ou application déterminé. Début des inventions. Une fois les principes de base observés, il s'agit d'inventer les applications pratiques. Les activités sont limitées à des études analytiques.

Niveau 3 : Fonction critique et analytique expérimentale ou validation de principe. La recherche et développement active démarre. L'étape doit comprendre des études analytiques ou des études en laboratoire. Les activités pourraient inclure des composants qui ne sont pas encore intégrés ou représentatifs.

Niveau 4 : Validation des éléments ou des conditions d'essai en laboratoire. Les composants technologiques de base sont intégrés pour valider le bon fonctionnement commun. Les activités incluent l'intégration en laboratoire de matériel « spécial ».

Niveau 5 : Validation des éléments ou des conditions d'essai en environnement simulé. Les composants technologiques de base sont intégrés, aux fins d'essais dans un environnement simulé. Les activités incluent l'intégration de composants en laboratoire.

Niveau 6 : Démonstration d'un modèle ou d'un prototype du système ou du sous-système dans un environnement simulé. Le modèle ou le prototype représente une configuration quasi souhaitée. Les activités incluent l'essai dans un environnement opérationnel ou un laboratoire simulé.

Niveau 7 : Prototype prêt pour la démonstration dans un environnement opérationnel approprié. Le prototype a atteint l'état opérationnel prévu et est prêt pour la démonstration dans un environnement opérationnel. Les activités incluent l'essai du prototype sur le terrain.

Niveau 8 : Technologie actuelle mise au point et qualifiée par des essais et des démonstrations. Il est prouvé que la technologie fonctionne dans sa forme finale et dans les conditions prévues. Les activités incluent des essais de mise au point et des évaluations afin d'établir si la technologie répond aux exigences opérationnelles.

Niveau 9 : Validation de la technologie réelle par le déploiement réussi dans un contexte opérationnel. Application concrète de la technologie dans sa forme finale et dans des conditions réelles, comme celles s'appliquant au cours des essais et de l'évaluation opérationnels. Les activités incluent l'utilisation de l'innovation dans des conditions de conduite opérationnelle.



Annexe D – Sigles et abréviations

AWAS	Surveillance active sur une zone étendue
ZI	Zone d'intérêt
FAC	Forces armées canadiennes
MDN	Ministère de la Défense nationale
EO	Observation de la Terre
FTP	Protocole de transfert de fichiers
RSR	Renseignement, surveillance et reconnaissance
NESZ	Équivalent de bruit sigma-zéro
TED	Traitement, exploitation et diffusion
DP	Demande de propositions
SAR	Radar à synthèse d'ouverture
ESS	document Exigences en matière de surveillance spatiale
EDT	Énoncé des travaux
STK	Trousse d'outils des systèmes
RT	Responsable technique
TCPED	Attribution des tâches, de collecte, de traitement, d'exploitation et de diffusion
NMT	Niveau de maturité technologique
TT&C	Localisation, télémétrie et traitement de commandes
SRT	Structure de répartition du travail



ANNEXE A-2

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

VOLET 2 – CONCEPT D'EXPLOITATION DES DONNÉES



1.0 Besoin

Le directeur général (DG) – Espace du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes (MDN/FAC) a besoin d'une analyse de l'ingénierie et des coûts pour un concept d'exploitation des données d'un système de surveillance spatiale qui répond à ses besoins, comme décrit dans la version 2.0 (préliminaire) du document Exigences en matière de surveillance spatiale (ESS).

2.0 Contexte et portée

2.1 Contexte

Le présent énoncé des travaux (EDT) appuie l'approche pangouvernementale du Canada pour la fourniture de capacités d'observation de la Terre de prochaine génération. Les exigences énoncées dans la présente qui visent l'élaboration d'études de conceptions sont limitées, à l'heure actuelle, aux exigences et aux priorités sans classification.

Les FAC ont un mandat permanent de protéger le Canada et l'Amérique de Nord et de contribuer à des mesures de dissuasion efficaces contre les menaces. En même temps, les FAC doivent maintenir la capacité de se déplacer afin de répondre à une gamme de menaces et de situations d'urgence au Canada et ailleurs. Les systèmes spatiaux et l'accès sont essentiels pour assurer la surveillance. Par conséquent, les Forces armées canadiennes (FAC) dépendent de l'ensemble des capacités découlant des ressources spatiales et s'appuient sur des capacités habilitées par celles-ci pour exécuter des opérations au pays et à l'étranger.

2.2 Portée

Le DG Espace a besoin d'une analyse détaillée de l'ingénierie et des coûts pour un concept d'exploitation de données de surveillance spatiale qui répond bien à ses besoins, comme il est décrit dans le document ESS. D'autres analyses pourraient être nécessaires.

3.0 Tâches

3.1 Analyse de l'ingénierie et des coûts pour un concept d'exploitation de données

L'entrepreneur doit effectuer un examen détaillé du document ESS et élaborer une analyse de l'ingénierie et des coûts pour des concepts d'exploitation de données. Les concepts proposés doivent satisfaire à toutes les exigences de priorité 1 et 2 et, au minimum, à 50 % des exigences de priorité 3 à 5 des ESS. L'annexe B présente un résumé des exigences et des priorités.

Le concept de constellation doit être fondé sur des techniques qui se situent ou se situeront d'ici trois à cinq ans au niveau de maturité technologique¹ 7 à 9 (voir l'annexe C).

L'analyse de l'ingénierie et des coûts doit être rédigée selon le modèle à l'annexe A et comprendre, au minimum ce qui suit :

¹ Voir l'annexe C des définitions des niveaux de maturité technologique du gouvernement du Canada.



- 1- liens de communication (fréquences, bande passante s'il y a lieu);
- 2- technologie et configuration de la composante terrestre;
- 3- collecte et traitement des données;
- 4- traitement, exploitation et diffusion (TED);
- 5- archivage, récupération et stockage des données;
- 6- connectivité interdomaine;
- 7- indication des exigences qui ne peuvent être respectées, le cas échéant;
- 8- énoncé des risques possibles avec des stratégies connexes d'atténuation, y compris l'énoncé des répercussions et la probabilité que le risque se manifeste;
- 9- analyse détaillée des options du concept d'exploitation proposé, y compris des estimations de coûts extensibles. Les estimations de coûts des concepts proposés doivent décrire en détail les hypothèses utilisées pour estimer les coûts pour la structure de répartition du travail (SRT) de niveau 2. Les estimations doivent clairement démontrer l'analyse coûts-avantages des options de conception recommandées et décrire les compromis et les coûts connexes.

3.2 Services professionnels facultatifs

L'entrepreneur peut être appelé à effectuer d'autres analyses des produits livrables. Cela peut comprendre ce qui suit, sans s'y limiter :

- e. études de faisabilité et de compromis des techniques de traitement, d'exploitation et de diffusion;
- f. analyse des liens de communication;
- g. exigences relatives à l'archivage des données
- h. analyse supplémentaire de l'extensibilité des coûts et des besoins.

4.0 Produits livrables

4.1 Analyse de l'ingénierie et des coûts pour un concept d'exploitation de données

4.1.1 Rapport écrit sur l'analyse de l'ingénierie et des coûts, conformément à la section 3.1 du présent énoncé des travaux

4.1.2 Présentation aux intervenants du MDN et des FAC de l'analyse de l'ingénierie et des coûts

4.3.1 Fichier d'animation multimédia qui démontre de manière visuelle le fonctionnement des concepts proposés. L'animation ne doit pas inclure de logos de l'entrepreneur.

4.2 Services professionnels facultatifs

Les produits livrables associés aux services professionnels facultatifs seront précisés au moment de l'autorisation de tâche.

5.0 Format des produits livrables

Tous les produits livrables doivent être fournis, en anglais, en format électronique des logiciels de la suite Microsoft Office.



Les documents de présentation doivent être fournis en format PowerPoint. Les documents remis au format Adobe PDF ne doivent pas empêcher la copie de texte et de figures.

Les scénarios de simulation fournis (par exemple, au moyen de STK) doivent être livrés sur CD-ROM ou DVD-ROM ou être transférés au moyen du protocole FTP (conformément à un arrangement avec le responsable technique).

6.0 Calendrier des produits livrables

Rapports et documents	Échéance
Rapport écrit d'analyse de l'ingénierie et des coûts	20 mars 2020
Exposé sur l'analyse de l'ingénierie et des coûts	avant le 31 mars 2020

6.1 Calendrier des réunions

Réunion	Date	Lieu
Lancement	Attribution du contrat + 1 semaine	MDN/FAC (préféablement) ou téléconférence
Examen intermédiaire	Attribution du contrat + 5 semaines	MDN/FAC (préféablement) ou téléconférence

7.0 Acceptation

Tous les produits livrables doivent être transmis au responsable technique aux fins d'examen et d'approbation.

8.0 Lieu de travail

Tous les travaux devront être exécutés dans le lieu d'affaires de l'entrepreneur. La présentation se fera au Quartier général de la Défense nationale, au 101, promenade du Colonel By, ou au 3500, avenue Carling, à Ottawa (Ontario). Le responsable technique indiquera la date et le lieu de la présentation.

8.1 Déplacements

Les coûts liés aux frais de déplacement ne seront pas remboursés dans le cadre du contrat.

9.0 Documents applicables

Le document ci-dessous fournit des renseignements et des directives complémentaires qui peuvent éclaircir le contenu du présent document ou qui ont un rapport avec le besoin énoncé.



No du DR.	Numéro du document	Titre du document	Version.	Date
DR-2.		Document relatif aux exigences en matière de surveillance spatiale du MDN et des FAC	2	Octobre 2019



Annexe A : Instructions générales pour la préparation de l'analyse technique de système spatial

Instructions générales

Copies électroniques

Les documents électroniques doivent être préparés à l'aide de l'outil approprié (Microsoft Word, Excel, MS Project, etc.); les versions publiées doivent être livrées en format électronique et peuvent être au format PDF. Les documents doivent être transmis par courriel ou, si leur taille dépasse 10 Mo, préférablement par transfert direct (FTP). En cas de transfert direct, l'entrepreneur doit envoyer au responsable technique un avis pour indiquer que le document est prêt et son emplacement dans le dépôt de données de l'entrepreneur.

Les copies électroniques des documents textuels doivent être formatées en vue d'une impression sur papier 8,5 po sur 11 po. Le nom du fichier électronique et le numéro d'identification qui figurent sur le document lui-même doivent respecter le format suivant :

AAAA-MM-JJ_PSCD-CIE_numéro-du-contrat_titre court

où :

AAAA-MM-JJ :	Numéro de suivi de date
PSCD :	Sigle de quatre lettres du présent énoncé des travaux
CIE :	Nom de l'entreprise (sans espace ni tiret)
Numéro du contrat :	Par exemple, _9F028-07-4200-03

L'objet des courriels doit inclure le sigle de l'énoncé des travaux ou un identificateur équivalent. S'il s'avère nécessaire d'envoyer des documents papier et des supports, les transmettre à :

Directeur – Besoins (Espace) / Gestionnaire du programme, Renseignement, surveillance et reconnaissance (RSR)
Directeur général – Espace
Quartier général de la Défense nationale
101, promenade Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Les documents inclus doivent porter une mention comportant les renseignements suivants :

Nom de l'entreprise
Titre du document
Numéro et numéro de révision du document
Numéro de l'énoncé des travaux
Numéro du contrat
Numéros des documents

Le numéro du document doit figurer à la partie supérieure de chaque page. Il doit comprendre le numéro de version et l'identification du volume, s'il y a lieu.

Structure et contenu des documents

Structure générale



Sauf indication contraire, tous les documents doivent utiliser la structure générale suivante :

Page de couverture ou de titre
Table des matières
Portée
Documents applicables et documents de référence
Corps du document
Annexes

Page de couverture ou de titre

La page titre doit contenir les renseignements suivants :

Numéro de document et date
L'indicateur et la date de la version.
Titre du document
Nom de l'énoncé des travaux
Numéro du contrat
La mention « Préparé à l'intention du Directeur – Besoins (Espace) »
La mention « Préparé par : nom, code CAGE, adresse et numéro de téléphone de l'entrepreneur »
© SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA [ANNÉE]

Table des matières

La table des matières doit comprendre le titre et le numéro de page de chacun des paragraphes et sous-paragraphes possédant un titre, au moins jusqu'au troisième niveau. La table des matières doit ensuite donner la liste des en-têtes, des figures, des tableaux et des annexes, dans cet ordre, avec leur titre et le numéro de la page où ils apparaissent.

Portée

La section doit donner un aperçu du ou des domaines d'intérêt auquel le document s'applique ainsi qu'un résumé du contenu.

Documents applicables et documents de référence

Cette section doit énumérer, par numéro et titre de document, tous les documents applicables et de référence. Elle doit aussi préciser la source de tous ces documents ainsi que l'indicateur de version.

Sommaire

Corps du document

Le corps du document doit être préparé conformément aux instructions de la présente et rendre compte, au minimum, de ce qui suit. Chaque section commence sur une nouvelle page.

Concept d'exploitation de données

Insérer les rapports ou les produits livrables de l'entrepreneur.

Conclusion

Il s'agit des recommandations générales selon les résultats décrits dans le document.



Annexes

On peut utiliser des annexes et des appendices pour fournir de l'information séparément afin de simplifier la structure du document.



Annexe B : Matrice des exigences et priorités

Exigences organisées par priorité

Numéro et titre de l'exigence	Priorité
Priorité 1	
[Ex. 100.1] Conformité aux directives et politiques du GC	1
[Ex. 100.2] Infrastructure terrestre et sécurité du réseau	1
[Ex. 100.3] Archivage	1
[Ex. 100.5] Liaisons ascendantes et descendantes sécurisées	1
[Ex. 100.6] Sécurité et protection des renseignements personnels des Canadiens	1
[Ex. 100.8] Échanges avec autres ministères, alliés et partenaires de coalition	1
[Ex. 200.2] Manœuvrabilité de la surveillance spatiale	1
[Ex. 200.6] Précision de la géolocalisation	1
[Ex. 200.8] Gestion optimisée des contacts entre les liaisons descendantes et les stations terrestres	1
[Ex. 200.10] Transfert d'imagerie et de produits à valeur ajoutée	1
[Ex. 200.12] Traitement à bord avec détection de navires en temps quasi réel	1
[Ex. 200.23] Accès mondial	1
[Ex. 200.24] Masse terrestre et territoire Arctique du Canada	1
[Ex. 200.25] Capacité de surveillance opérationnelle polyvalente	1
[Ex. 200.28] Archives – classifiés et non classifiés	1
[Ex. 300.6] Priorité de contournement d'urgence	1
[Ex. 300.7] Acceptation de demandes alliées de collecte à faible latence	1
[Ex. 300.9] Images SAR des régions terrestres	1
[Ex. 300.10] Surveillance active sur une zone étendue (AWAS) des zones d'intérêt de l'Amérique du Nord et de l'Arctique	1
[Ex. 300.13] Production d'images en haute résolution – champ de vision étroit	1
[Ex. 300.14] Production d'images en haute résolution – champ de vision étendu	1
[Ex. 300.18] Détection des navires – zones de surveillance de groupes opérationnels navals	1
[Ex. 200.19] Latence globale	1
[Ex. 300.21] Images de spectre EO et autres	1
[Ex. 300.25] Renseignement électronique non classifié pour le tableau de la situation maritime	1
[Ex. 300.28] Discrimination navire/glace	1
[Ex. 400.1] Traitement, exploitation et diffusion (TED) efficaces des données	1
[Ex. 400.4] Détection des changements	1
[Ex. 400.4] Détection des vitesses	1
[Ex. 400.14] Détection et caractérisation des navires	1
Priorité 2	
[Ex. 100.4] Accès dans l'ensemble du gouvernement	2
[Ex. 200.1] Mesures de sécurité et de protection	2
[Ex. 200.3] Capacité durable du système	2
[Ex. 200.4] Durée de vie de la mission spatiale	2
[Ex. 200.5] Durée de vie du segment terrestre	2
[Ex. 200.15] Connectivité interdomaine	2
[Ex. 200.17] Format des données	2
[Ex. 200.18] Intégration de la technologie	2
[Ex. 200.3] Capacité de système de systèmes	2



[Ex. 200.20] Attribution directe des tâches satellitaires par un groupe opérationnel naval	2
[Ex. 200.22] Opérations continues	2
[Ex. 200.27] Visibilité restreinte	2
[Ex. 300.1] Gestion et planification de la collecte	2
[Ex. 300.2] Systèmes commerciaux de renseignement géospatial	2
[Ex. 300.3] Intégration de l'acquisition des données par d'autres systèmes de surveillance spatiale	2
[Ex. 300.4] Mise en file d'attente et mise en file d'attente entre actifs : Génération automatisée ou semi-automatisée de nouvelles demandes de collecte	2
[Ex. 300.8] Intégration des prévisions METOC dans la planification générale de la collecte	2
[Ex. 300.11] Couverture contiguë de la fauchée SAR	2
[Ex. 300.15] Couverture AWAS des zones de surveillance maritime mondiale du MDN	2
[Ex. 300.16] Modes et résolutions des faisceaux	2
[Ex. 300.20] Ordonnancement à faible latence	2
[Ex. 300.22] Modèle numérique d'élévation	2
[Ex. 300.23] Couverture des transmissions maritimes communes (TMC)	2
[Ex. 300.24] Facteur d'utilisation des TMC	2
[Ex. 300.27] Discrimination et identification de matériau	2
[Ex. 300.29] Cartographie améliorée des dangers pour la navigation	2
[Ex. 400.3] Caractérisation de la neige	2
[Ex. 400.6] Analyse des propriétés SAR, de l'imagerie et des émissions RF	2
[Ex. 400.7] Paramètres de détection de navires	2
[Ex. 400.10] Analyse du sillage d'un navire	2
[Ex. 400.11] Détection de navires sans égard aux conditions atmosphériques	2
[Ex. 400.12] Mesure pour contrer le camouflage, la dissimulation et la déception	2
[Ex. 400.15] Extraction 3D	2
[Ex. 400.16] Utilisation des renseignements sur la transmission	2
[Ex. 400.18] Rendement du système d'identification automatique (SIA)	2
[Ex. 200.19] Latence d'association	2
[Ex. 400.20] Surveillance simultanée	2
[Ex. 400.22] Surveillance spatiale avec détection automatique	2
[Ex. 400.24] Évaluation de l'activité des routes et des pistes	2
[Ex. 400.25] Installations maritimes statiques	2
[Ex. 400.26] Détection de navires près des côtes	2
[Ex. 400.28] Formation globale	2
[Ex. 400.29] Formation sur mesure	2
Priorité 3	
[Ex. 100.7] Plan de données	3
[Ex. 200.7] Interopérabilité	3
[Ex. 200.11] Vitesse et bande passante du réseau	3
[Ex. 200.13] Mise en file d'attente entre actifs à faible latence	3
[Ex. 200.14] Outils d'analyse des données	3
[Ex. 200.16] Interface	3
[Ex. 200.21] Capacité d'ordonnancement – utilisateur ou théâtre tactique	3
[Ex. 200.26] Accessibilité des archives de données	3
[Ex. 200.29] Durée de vie des archives	3
[Ex. 300.5] Commande et livraison de produits	3
[Ex. 300.26] Capacités avancées	3



[Ex. 400.2] Composantes terrestres de surveillance spatiale	3
[Ex. 400.5] Mouvement des objets en temps réel	3
[Ex. 400.9] Détection de l'état de la mer et des courants océaniques	3
[Ex. 400.13] Détection d'explosifs et de produits chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN)	3
[Ex. 400.17] Précision de la géolocalisation des SIA et des TMC	3
[Ex. 400.21] Gestion structurée des observations (SOM)	3
[Ex. 400.23] Exploitation des données massives	3
[Ex. 400.27] Données comportementales	3
Priorité 4	
[Ex. 200.9] Accès à l'actif de surveillance spatiale au moyen de communications en visibilité directe	4
[Ex. 200.30] Connectivité aux archives de données	4
[Ex. 300.12] Capacité de prendre en charge une croissance de 50 % des zones d'intérêt mondiales	4
[Ex. 300.17] Commutation rapide du mode de faisceau	4
[Ex. 300.30] Réception de commandes tactiques dans le théâtre	4
Priorité 5	
[Ex. 500.1] Accès aux données opérationnelles pour le milieu de la R et D	5
[Ex. 500.2] Bibliothèque de signature	5



Annexe C : Niveaux de maturité technologique (NMT)

Source : Site Web d'ISDE, 10 avril 2019, <https://www.ic.gc.ca/eic/site/080.nsf/fra/00002.html>

Niveau 1 : Observation et consignation des principes de base du concept. La recherche scientifique commence à donner lieu à la recherche appliquée et au développement. Les activités pourraient inclure des études sur les propriétés de base d'une technologie.

Niveau 2 : Concept technologique ou application déterminé. Début des inventions. Une fois les principes de base observés, il s'agit d'inventer les applications pratiques. Les activités sont limitées à des études analytiques.

Niveau 3 : Fonction critique et analytique expérimentale ou validation de principe. La recherche et développement active démarre. L'étape doit comprendre des études analytiques ou des études en laboratoire. Les activités pourraient inclure des composants qui ne sont pas encore intégrés ou représentatifs.

Niveau 4 : Validation des éléments ou des conditions d'essai en laboratoire. Les composants technologiques de base sont intégrés pour valider le bon fonctionnement commun. Les activités incluent l'intégration en laboratoire de matériel « spécial ».

Niveau 5 : Validation des éléments ou des conditions d'essai en environnement simulé. Les composants technologiques de base sont intégrés, aux fins d'essais dans un environnement simulé. Les activités incluent l'intégration de composants en laboratoire.

Niveau 6 : Démonstration d'un modèle ou d'un prototype du système ou du sous-système dans un environnement simulé. Le modèle ou le prototype représente une configuration quasi souhaitée. Les activités incluent l'essai dans un environnement opérationnel ou un laboratoire simulé.

Niveau 7 : Prototype prêt pour la démonstration dans un environnement opérationnel approprié. Le prototype a atteint l'état opérationnel prévu et est prêt pour la démonstration dans un environnement opérationnel. Les activités incluent l'essai du prototype sur le terrain.

Niveau 8 : Technologie actuelle mise au point et qualifiée par des essais et des démonstrations. Il est prouvé que la technologie fonctionne dans sa forme finale et dans les conditions prévues. Les activités incluent des essais de mise au point et des évaluations afin d'établir si la technologie répond aux exigences opérationnelles.

Niveau 9 : Validation de la technologie réelle par le déploiement réussi dans un contexte opérationnel. Application concrète de la technologie dans sa forme finale et dans des conditions réelles, comme celles s'appliquant au cours des essais et de l'évaluation opérationnels. Les activités incluent l'utilisation de l'innovation dans des conditions de conduite opérationnelle.



Annexe D – Sigles et abréviations

AWAS	Surveillance active sur une zone étendue
ZI	Zone d'intérêt
FAC	Forces armées canadiennes
MDN	Ministère de la Défense nationale
EO	Observation de la Terre
FTP	Protocole de transfert de fichiers
RSR	Renseignement, surveillance et reconnaissance
NESZ	Équivalent de bruit sigma-zéro
TED	Traitement, exploitation et diffusion
DP	Demande de propositions
SAR	Radar à synthèse d'ouverture
ESS	document Exigences en matière de surveillance spatiale
EDT	Énoncé des travaux
STK	Trousse d'outils des systèmes
RT	Responsable technique
TCPED	Attribution des tâches, de collecte, de traitement, d'exploitation et de diffusion
NMT	Niveau de maturité technologique



ANNEXE A-3

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

VOLET 3 – CONCEPT DE LA MISSION DE RECHANGE

1.0 Besoin

Le directeur général (DG) – Espace du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes (MDN/FAC) a besoin d'une analyse de l'ingénierie et des coûts pour la conception d'un type de mission de remplacement (non SAR) de surveillance spatiale qui répond à ses besoins, comme décrit dans la version 2.0 (préliminaire) du document Exigences en matière de surveillance spatiale (ESS).

2.0 Contexte et portée

2.1 Contexte

Le présent énoncé des travaux (EDT) appuie l'approche pangouvernementale du Canada pour la fourniture de capacités de prochaine génération d'observation de la Terre. Les exigences énoncées dans la présente qui visent l'élaboration d'études conceptions sont limitées, à l'heure actuelle, aux exigences et aux priorités sans classification.

Les FAC ont un mandat permanent de protéger le Canada et l'Amérique de Nord et de contribuer à des mesures de dissuasion efficaces contre les menaces et les incidents. En même temps, les FAC doivent maintenir la capacité de se déplacer afin de répondre à une gamme de menaces et de situations d'urgence au Canada et ailleurs. Les systèmes spatiaux et l'accès sont essentiels pour assurer la surveillance. Par conséquent, les Forces armées canadiennes (FAC) dépendent de l'ensemble des capacités découlant des ressources spatiales et s'appuient sur des capacités habilitées par celles-ci pour exécuter des opérations au pays et à l'étranger.

2.2 Portée

Le DG Espace a besoin d'une analyse détaillée de l'ingénierie et des coûts pour un concept de type de mission de remplacement (non SAR) pour la surveillance spatiale qui répond bien à ses besoins, comme il est décrit dans le document ESS. D'autres analyses pourraient être nécessaires.

3.0 Tâches

3.1 Analyse de l'ingénierie et des coûts pour un concept de mission de rechange

L'entrepreneur doit effectuer un examen détaillé du document ESS et élaborer une analyse de l'ingénierie et des coûts pour des concepts de type de mission de remplacement (non SAR). Les concepts proposés doivent satisfaire à toutes les exigences de priorité 1 et 2 et, au minimum, à 50 % des exigences de priorité 3 à 5 des



ESS. L'exception aux exigences s'applique aux intervalles de survol qui figurent aux annexes A et B de l'ESS. On pourrait utiliser un intervalle réduit de survol. Un résumé des exigences et des priorités figure à l'annexe B.

Les concepts doivent être fondés sur des techniques qui se situent ou se situeront d'ici trois à cinq ans au niveau de maturité technologique 7 à 9 (voir l'annexe C).

L'analyse de l'ingénierie et des coûts doit être rédigée selon le modèle à l'annexe A et comprendre, au minimum ce qui suit :

- a. exigences en matière d'attribution de missions, de télémétrie et de communications;
- b. liens de communication (fréquences, bande passante);
- c. composition, taille et orbites de la constellation;
- d. recommandations en matière de capteurs et de types de capteurs, de charge utile secondaire, de bus, de bandes de fréquences;
- e. analyse détaillée des paramètres des capteurs (fauchée, résolution, équivalent de bruit sigma-zéro [NESZ], ambiguïté, bande passante, taille de la scène);
- f. technologie, charge ou charges utiles primaires et secondaires et paramètres opérationnels pour l'ensemble du système de surveillance spatial;
- g. indication des non-conformités possibles ou des exigences qui ne peuvent être respectées, le cas échéant;
- h. énoncé des risques possibles avec des stratégies connexes d'atténuation, y compris l'énoncé des répercussions et la probabilité que le risque se manifeste;
- i. analyse détaillée des options pour les concepts de constellation proposés, y compris les estimations de coûts extensibles pour de multiples intervalles de survol et résolutions. Les estimations de coûts des concepts de constellation proposés doivent décrire en détail les hypothèses utilisées pour estimer les coûts pour la structure de répartition du travail (SRT) de niveau 2. Les estimations doivent clairement démontrer l'analyse coûts-avantages des options de conception recommandées et décrire les compromis et les coûts connexes.

3.2 Services professionnels facultatifs

L'entrepreneur peut être appelé à effectuer d'autres analyses des produits livrables. Cela peut comprendre ce qui suit, sans s'y limiter :

- a. études de faisabilité et de compromis des concepts de mission;
- b. évaluations de la compatibilité des charges utiles;
- c. analyse des capacités de systèmes électro-optique (EO) ou infrarouge (IR);
- d. analyse supplémentaire de l'extensibilité des coûts et des besoins.

4.0 Produits livrables

4.1 Analyse de l'ingénierie et des coûts pour un concept de type de mission de rechange (non SAR)

4.1.1 Rapport écrit sur l'analyse de l'ingénierie et des coûts, conformément à la section 3.1 du présent énoncé des travaux

4.1.2 Présentation aux intervenants du MDN et des FAC de l'analyse de l'ingénierie et des coûts



4.3.1 Fichier d'animation multimédia qui démontre de manière visuelle le fonctionnement des concepts proposés. L'animation ne doit pas inclure de logos de l'entrepreneur.

4.2 Services professionnels facultatifs

Les services professionnels ponctuels seront précisés au moment de l'autorisation de tâche.

5.0 Format des produits livrables

Tous les produits livrables doivent être fournis, en anglais, en format électronique des logiciels de la suite Microsoft Office.

Les documents, les rapports et les autres produits livrables doivent être fournis conformément aux instructions à l'annexe A. Les documents de présentation doivent être fournis en format PowerPoint. Les documents remis en format Adobe PDF ne doivent pas empêcher la copie de texte et de figures. Les scénarios de simulation fournis (par exemple, au moyen de STK) doivent être livrés sur CD-ROM ou DVD-ROM ou être transférés au moyen du protocole FTP (conformément à un arrangement avec le responsable technique).

6.0 Calendrier des produits livrables

Rapports et documents	Échéance
Rapport écrit d'analyse de l'ingénierie et des coûts	20 mars 2020
Exposé sur l'analyse de l'ingénierie et des coûts	avant le 31 mars 2020

6.1 Calendrier des réunions

Réunion	Date	Lieu
Lancement	Attribution du contrat + 1 semaine	MDN/FAC (préférentiellement) ou téléconférence
Examen intermédiaire	Attribution du contrat + 5 semaines	MDN/FAC (préférentiellement) ou téléconférence

7.0 Acceptation

Tous les produits livrables doivent être transmis au responsable technique aux fins d'examen et d'approbation.

8.0 Lieu de travail

Tous les travaux devront être exécutés dans le lieu d'affaires de l'entrepreneur. La présentation se fera au Quartier général de la Défense nationale, au 101, promenade du Colonel By, ou au 3500, avenue Carling, à Ottawa (Ontario). Le responsable technique indiquera la date et le lieu de la présentation.



8.1 Déplacements

Les coûts liés aux frais de déplacement ne seront pas remboursés dans le cadre du contrat.

9.0 Documents applicables

Le document ci-dessous fournit des renseignements et des directives complémentaires qui peuvent éclaircir le contenu du présent document ou qui ont un rapport avec le besoin énoncé.

N° du DR.	Numéro du document	Titre du document	Version.	Date
DR-1.		Document relatif aux exigences en matière de surveillance spatiale du MDN et des FAC	2	Octobre 2019



Annexe A : Instructions générales pour la préparation de l'analyse technique de système spatial

Instructions générales

Copies électroniques

Les documents électroniques doivent être préparés à l'aide de l'outil approprié (Microsoft Word, Excel, MS Project, etc.); les versions publiées doivent être livrées en format électronique et peuvent être au format PDF. Les documents doivent être transmis par courriel ou, si leur taille dépasse 10 Mo, préférablement par transfert direct (FTP). En cas de transfert direct, l'entrepreneur doit envoyer au responsable technique un avis pour indiquer que le document est prêt et son emplacement dans le dépôt de données de l'entrepreneur.

Les copies électroniques des documents textuels doivent être formatées en vue d'une impression sur papier de 8,5 po sur 11 po. Le nom du fichier électronique et le numéro d'identification qui figurent sur le document lui-même doivent respecter le format suivant :

AAAA-MM-JJ_PSCD-CIE_numéro-du-contrat_titre court

où :

AAAA-MM-JJ :	Numéro de suivi de date
PSCD :	Sigle de quatre lettres du présent énoncé des travaux
CIE :	Nom de l'entreprise (sans espace ni tiret)
Numéro du contrat :	Par exemple, _9F028-07-4200-03

L'objet des courriels doit inclure le sigle de l'énoncé des travaux ou un identificateur équivalent. S'il s'avère nécessaire d'envoyer des documents papier et des supports, les transmettre à :

Directeur – Besoins (Espace) / Gestionnaire du programme, Renseignement, surveillance et reconnaissance (RSR)
Directeur général – Espace
Quartier général de la Défense nationale
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Les documents inclus doivent porter une mention comportant les renseignements suivants :

Nom de l'entreprise
Titre du document
Numéro et numéro de révision du document
Numéro de l'énoncé des travaux
Numéro du contrat
Numéros des documents

Le numéro du document doit figurer à la partie supérieure de chaque page. Il doit comprendre le numéro de version et l'identification du volume, s'il y a lieu.

Structure et contenu des documents

Structure générale



Sauf indication contraire, tous les documents doivent utiliser la structure générale suivante :

Page de couverture ou de titre
Table des matières
Portée
Documents applicables et documents de référence
Corps du document
Annexes

Page de couverture ou de titre

La page titre doit contenir les renseignements suivants :

Numéro de document et date
L'indicateur et la date de la version.
Titre du document
Nom de l'énoncé des travaux
Numéro du contrat
La mention « Préparé à l'intention du Directeur – Besoins (Espace) »
La mention « Préparé par : nom, code CAGE, adresse et numéro de téléphone de l'entrepreneur »
© SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA [ANNÉE]

Table des matières

La table des matières doit comprendre le titre et le numéro de page de chacun des paragraphes et sous-paragraphes possédant un titre, au moins jusqu'au troisième niveau. La table des matières doit ensuite donner la liste des en-têtes, des figures, des tableaux et des annexes, dans cet ordre, avec leur titre et le numéro de la page où ils apparaissent.

Portée

La section doit donner un aperçu du ou des domaines d'intérêt auquel le document s'applique ainsi qu'un résumé du contenu.

Documents applicables et documents de référence

Cette section doit énumérer, par numéro et titre de document, tous les documents applicables et de référence. Elle doit aussi préciser la source de tous ces documents ainsi que l'indicateur de version.

Sommaire

Corps du document

Le corps du document doit être préparé conformément aux instructions de la présente et rendre compte, au minimum, de ce qui suit. Chaque section commence sur une nouvelle page.

Concept de type de mission de rechange

Insérer les rapports ou les produits livrables de l'entrepreneur.

Conclusion

Il s'agit des recommandations générales selon les résultats décrits dans le document.

Annexes



On peut utiliser des annexes et des appendices pour fournir de l'information séparément afin de simplifier la structure du document.



Annexe B : Matrice des exigences et priorités

Exigences organisées par priorité

Numéro et titre de l'exigence	Priorité
Priorité 1	
[Ex. 100.1] Conformité aux directives et politiques du GC	1
[Ex. 100.2] Infrastructure terrestre et sécurité du réseau	1
[Ex. 100.3] Archivage	1
[Ex. 100.5] Liaisons ascendantes et descendantes sécurisées	1
[Ex. 100.6] Sécurité et protection des renseignements personnels des Canadiens	1
[Ex. 100.8] Échanges avec autres ministères, alliés et partenaires de coalition	1
[Ex. 200.2] Manœuvrabilité de la surveillance spatiale	1
[Ex. 200.6] Précision de la géolocalisation	1
[Ex. 200.8] Gestion optimisée des contacts entre les liaisons descendantes et les stations terrestres	1
[Ex. 200.10] Transfert d'imagerie et de produits à valeur ajoutée	1
[Ex. 200.12] Traitement à bord avec détection de navires en temps quasi réel	1
[Ex. 200.23] Accès mondial	1
[Ex. 200.24] Masse terrestre et territoire Arctique du Canada	1
[Ex. 200.25] Capacité de surveillance opérationnelle polyvalente	1
[Ex. 200.28] Archives – classifiés et non classifiés	1
[Ex. 300.6] Priorité de contournement d'urgence	1
[Ex. 300.7] Acceptation de demandes alliées de collecte à faible latence	1
[Ex. 300.9] Images SAR des régions terrestres	1
[Ex. 300.10] Surveillance active sur une zone étendue (AWAS) des zones d'intérêt de l'Amérique du Nord et de l'Arctique	1
[Ex. 300.13] Production d'images en haute résolution – champ de vision étroit	1
[Ex. 300.14] Production d'images en haute résolution – champ de vision étendu	1
[Ex. 300.18] Détection des navires – zones de surveillance de groupes opérationnels navals	1
[Ex. 200.19] Latence globale	1
[Ex. 300.21] Images de spectre EO et autres	1
[Ex. 300.25] Renseignement électronique non classifié pour le tableau de la situation maritime	1
[Ex. 300.28] Discrimination navire/glace	1
[Ex. 400.1] Traitement, exploitation et diffusion (TED) efficaces des données	1
[Ex. 400.4] Détection des changements	1
[Ex. 400.4] Détection des vitesses	1
[Ex. 400.14] Détection et caractérisation des navires	1
Priorité 2	
[Ex. 100.4] Accès dans l'ensemble du gouvernement	2
[Ex. 200.1] Mesures de sécurité et de protection	2
[Ex. 200.3] Capacité durable du système	2
[Ex. 200.4] Durée de vie de la mission spatiale	2
[Ex. 200.5] Durée de vie du segment terrestre	2
[Ex. 200.15] Connectivité interdomaine	2
[Ex. 200.17] Format des données	2
[Ex. 200.18] Intégration de la technologie	2
[Ex. 200.3] Capacité de système de systèmes	2



[Ex. 200.20] Attribution directe des tâches satellitaires par un groupe opérationnel naval	2
[Ex. 200.22] Opérations continues	2
[Ex. 200.27] Visibilité restreinte	2
[Ex. 300.1] Gestion et planification de la collecte	2
[Ex. 300.2] Systèmes commerciaux de renseignement géospacial	2
[Ex. 300.3] Intégration de l'acquisition des données par d'autres systèmes de surveillance spatiale	2
[Ex. 300.4] Mise en file d'attente et mise en file d'attente entre actifs : Génération automatisée ou semi-automatisée de nouvelles demandes de collecte	2
[Ex. 300.8] Intégration des prévisions METOC dans la planification générale de la collecte	2
[Ex. 300.11] Couverture contiguë de la fauchée SAR	2
[Ex. 300.15] Couverture AWAS des zones de surveillance maritime mondiale du MDN	2
[Ex. 300.16] Modes et résolutions des faisceaux	2
[Ex. 300.20] Ordonnancement à faible latence	2
[Ex. 300.22] Modèle numérique d'élévation	2
[Ex. 300.23] Couverture des transmissions maritimes communes (TMC)	2
[Ex. 300.24] Facteur d'utilisation des TMC	2
[Ex. 300.27] Discrimination et identification de matériau	2
[Ex. 300.29] Cartographie améliorée des dangers pour la navigation	2
[Ex. 400.3] Caractérisation de la neige	2
[Ex. 400.6] Analyse des propriétés SAR, de l'imagerie et des émissions RF	2
[Ex. 400.7] Paramètres de détection de navires	2
[Ex. 400.10] Analyse du sillage d'un navire	2
[Ex. 400.11] Détection de navires sans égard aux conditions atmosphériques	2
[Ex. 400.12] Mesure pour contrer le camouflage, la dissimulation et la déception	2
[Ex. 400.15] Extraction 3D	2
[Ex. 400.16] Utilisation des renseignements sur la transmission	2
[Ex. 400.18] Rendement du système d'identification automatique (SIA)	2
[Ex. 200.19] Latence d'association	2
[Ex. 400.20] Surveillance simultanée	2
[Ex. 400.22] Surveillance spatiale avec détection automatique	2
[Ex. 400.24] Évaluation de l'activité des routes et des pistes	2
[Ex. 400.25] Installations maritimes statiques	2
[Ex. 400.26] Détection de navires près des côtes	2
[Ex. 400.28] Formation globale	2
[Ex. 400.29] Formation sur mesure	
Priorité 3	
[Ex. 100.7] Plan de données	3
[Ex. 200.7] Interopérabilité	3
[Ex. 200.11] Vitesse et bande passante du réseau	3
[Ex. 200.13] Mise en file d'attente entre actifs à faible latence	3
[Ex. 200.14] Outils d'analyse des données	3
[Ex. 200.16] Interface	3
[Ex. 200.21] Capacité d'ordonnancement – utilisateur ou théâtre tactique	3
[Ex. 200.26] Accessibilité des archives de données	3
[Ex. 200.29] Durée de vie des archives	3
[Ex. 300.5] Commande et livraison de produits	3
[Ex. 300.26] Capacités avancées	3



[Ex. 400.2] Composantes terrestres de surveillance spatiale	3
[Ex. 400.5] Mouvement des objets en temps réel	3
[Ex. 400.9] Détection de l'état de la mer et des courants océaniques	3
[Ex. 400.13] Détection d'explosifs et de produits chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN)	3
[Ex. 400.17] Précision de la géolocalisation des SIA et des TMC	3
[Ex. 400.21] Gestion structurée des observations (SOM)	3
[Ex. 400.23] Exploitation des données massives	3
[Ex. 400.27] Données comportementales	3
Priorité 4	
[Ex. 200.9] Accès à l'actif de surveillance spatiale au moyen de communications en visibilité directe	4
[Ex. 200.30] Connectivité aux archives de données	4
[Ex. 300.12] Capacité de prendre en charge une croissance de 50 % des zones d'intérêt mondiales	4
[Ex. 300.17] Commutation rapide du mode de faisceau	4
[Ex. 300.30] Réception de commandes tactiques dans le théâtre	4
Priorité 5	
[Ex. 500.1] Accès aux données opérationnelles pour le milieu de la R et D	5
[Ex. 500.2] Bibliothèque de signature	5



Annexe C : Niveaux de maturité technologique (NMT)

Source : Site Web d'ISDE, 10 avril 2019, <https://www.ic.gc.ca/eic/site/080.nsf/fra/00002.html>

Niveau 1 : Observation et consignation des principes de base du concept. La recherche scientifique commence à donner lieu à la recherche appliquée et au développement. Les activités pourraient inclure des études sur les propriétés de base d'une technologie.

Niveau 2 : Concept technologique ou application déterminé. Début des inventions. Une fois les principes de base observés, il s'agit d'inventer les applications pratiques. Les activités sont limitées à des études analytiques.

Niveau 3 : Fonction critique et analytique expérimentale ou validation de principe. La recherche et développement active démarre. L'étape doit comprendre des études analytiques ou des études en laboratoire. Les activités pourraient inclure des composants qui ne sont pas encore intégrés ou représentatifs.

Niveau 4 : Validation des éléments ou des conditions d'essai en laboratoire. Les composants technologiques de base sont intégrés pour valider le bon fonctionnement commun. Les activités incluent l'intégration en laboratoire de matériel « spécial ».

Niveau 5 : Validation des éléments ou des conditions d'essai en environnement simulé. Les composants technologiques de base sont intégrés, aux fins d'essais dans un environnement simulé. Les activités incluent l'intégration de composants en laboratoire.

Niveau 6 : Démonstration d'un modèle ou d'un prototype du système ou du sous-système dans un environnement simulé. Le modèle ou le prototype représente une configuration quasi souhaitée. Les activités incluent l'essai dans un environnement opérationnel ou un laboratoire simulé.

Niveau 7 : Prototype prêt pour la démonstration dans un environnement opérationnel approprié. Le prototype a atteint l'état opérationnel prévu et est prêt pour la démonstration dans un environnement opérationnel. Les activités incluent l'essai du prototype sur le terrain.

Niveau 8 : Technologie actuelle mise au point et qualifiée par des essais et des démonstrations. Il est prouvé que la technologie fonctionne dans sa forme finale et dans les conditions prévues. Les activités incluent des essais de mise au point et des évaluations afin d'établir si la technologie répond aux exigences opérationnelles.

Niveau 9 : Validation de la technologie réelle par le déploiement réussi dans un contexte opérationnel. Application concrète de la technologie dans sa forme finale et dans des conditions réelles, comme celles s'appliquant au cours des essais et de l'évaluation opérationnels. Les activités incluent l'utilisation de l'innovation dans des conditions de conduite opérationnelle.



Annexe D – Sigles et abréviations

AWAS	Surveillance active sur une zone étendue
ZI	Zone d'intérêt
FAC	Forces armées canadiennes
MDN	Ministère de la Défense nationale
EO	Observation de la Terre
FTP	Protocole de transfert de fichiers
RSR	Renseignement, surveillance et reconnaissance
NESZ	Équivalent de bruit sigma-zéro
TED	Traitement, exploitation et diffusion
DP	Demande de propositions
SAR	Radar à synthèse d'ouverture
ESS	document Exigences en matière de surveillance spatiale
EDT	Énoncé des travaux
STK	Trousse d'outils des systèmes
RT	Responsable technique
TCPED	Attribution des tâches, de collecte, de traitement, d'exploitation et de diffusion
NMT	Niveau de maturité technologique



**Appendice A de l'annexe A –
Formulaire d'autorisation des tâches**



**TASK AUTHORIZATION
AUTORISATION DES TÂCHES**

All invoices/progress claims must show the reference Contract and Task numbers. Toutes les factures doivent indiquer les numéros du contrat et de la tâche.		Contract no. – N° du contrat
		Task no. – N° de la tâche
Amendment no. – N° de la modification	Increase/Decrease – Augmentation/Réduction	Previous value – Valeur précédente
To – A TBD	<p>TO THE CONTRACTOR</p> <p>You are requested to supply the following services in accordance with the terms of the above reference contract. Only services included in the contract shall be supplied against this task.</p> <p>Please advise the undersigned if the completion date cannot be met. Invoices/progress claims shall be prepared in accordance with the instructions set out in the contract.</p> <p>À L'ENTREPRENEUR</p> <p>Vous êtes prié de fournir les services suivants en conformité des termes du contrat mentionné ci-dessus. Seuls les services mentionnés dans le contrat doivent être fournis à l'appui de cette demande.</p> <p>Prière d'aviser le signataire si la livraison ne peut se faire dans les délais prescrits. Les factures doivent être établies selon les instructions énoncées dans le contrat.</p>	
Delivery location – Expédiez à		
Delivery/Completion date – Date de livraison/d'achèvement	<p>_____</p> <p>Date for the Department of National Defence pour le ministère de la Défense nationale</p>	
Contract item no. N° d'article du contrat	Services	Cost Prix
		GST/HST TPS/TVH
		Total
<p>APPLICABLE ONLY TO PWGSC CONTRACTS: The Contract Authority signature is required when the total value of the DND 626 exceeds the threshold specified in the contract.</p> <p>NE S'APPLIQUE QU'ÀUX CONTRATS DE TPSGC : La signature de l'autorité contractante est requise lorsque la valeur totale du formulaire DND 626 est supérieure au seuil précisé dans le contrat.</p>		
<p>_____</p> <p>for the Department of Public Works and Government Services pour le ministère des Travaux publics et services gouvernementaux</p>		

DND 626 (01-05)

Design: Forms Management 993-4050
Conception: Gestion des formulaires 993-4052



APPENDICE B DE L'ANNEXE A

ATTESTATIONS À L'ÉTAPE DE L'AUTORISATION DE TÂCHES

Les attestations suivantes doivent être utilisées, le cas échéant. Si elles s'appliquent, elles doivent être signées et jointes à la proposition de l'entrepreneur lorsque celle-ci est présentée au gouvernement du Canada.

1. ATTESTATIONS D'ÉTUDES ET ATTESTATIONS PROFESSIONNELLES

L'entrepreneur atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et les documents à l'appui présentés en vue de l'exécution des travaux – plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels – et que ceux-ci sont exacts.

En outre, il garantit que chaque personne qu'il a proposée en réponse au besoin est en mesure d'exécuter les travaux prévus par l'AT.

Nom en lettres moulées de la personne autorisée et signature Date

2. ATTESTATION DE LA DISPONIBILITÉ DU PERSONNEL

L'entrepreneur atteste que, s'il est autorisé à fournir des services dans le cadre de l'AT, les personnes qu'il propose pourront commencer les travaux dans un délai raisonnable suivant la date d'émission de l'AT approuvée, ou dans le délai qui y figure, et que ces personnes demeureront disponibles pour réaliser les travaux requis.

Nom en lettres moulées de la personne autorisée et signature Date

3. ATTESTATION DU STATUT DU PERSONNEL

Si l'entrepreneur a proposé une personne qui n'est pas un de ses employés, il atteste qu'il a obtenu la permission de cette personne avant d'offrir ses services pour l'exécution des travaux en vertu de l'AT et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. En tout temps pendant la durée du contrat, l'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne concernée, de la permission donnée à l'entrepreneur et de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourra être considéré comme un manquement aux conditions générales du contrat.

Nom en lettres moulées de la personne autorisée et signature Date

4. ATTESTATION LINGUISTIQUE – anglais



L'entrepreneur atteste que la ressource proposée en réponse à la présente autorisation de tâches provisoire parle couramment anglais. La personne proposée doit pouvoir communiquer en anglais tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide et en faisant peu d'erreurs.

Nom en lettres moulées de la personne autorisée et signature Date



ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Pour les services professionnels facultatifs figurant à l'article 3.2 de l'Énoncé des travaux, l'entrepreneur doit être payé selon la base de paiement suivante :

N° de l'article	Description	Tarif journalier ferme tout compris (TPS ou TVH en sus)
1	Tarif journalier ferme tout compris pour l'ensemble des ressources exécutant les travaux aux termes de la section 3.1 de l'Énoncé des travaux Période d'option 1 (du 1^{er} avril au 30 septembre 2020)	\$ (le prix sera inséré à l'attribution du contrat)
2	Tarif journalier ferme tout compris pour l'ensemble des ressources exécutant les travaux aux termes de la section 3.1 de l'Énoncé des travaux Période d'option 2 (du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021)	\$ (le prix sera inséré à l'attribution du contrat)

Aux fins du présent contrat, une journée de travail comprend 7,5 heures, à l'exclusion des pauses-repas. Seules les journées travaillées seront rémunérées, car aucune indemnité n'est prévue pour les congés annuels, les jours fériés et les congés de maladie. Pour les heures travaillées équivalant à plus ou moins une journée, il faut calculer le tarif quotidien ferme tout compris au prorata afin de tenir compte des heures réellement travaillées. Pour ce faire, la formule ci-dessous sera utilisée :

$(\text{heures travaillées} \times \text{taux quotidien ferme applicable tout compris}) \div 7,5 \text{ heures}$

Aucuns frais d'heures supplémentaires ne seront autorisés dans le cadre du contrat. Les heures travaillées seront rémunérées conformément au paragraphe ci-dessus.



ANNEXE C – LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ



Contract Number / Numéro du contrat C.001438
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine DND	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction RCAF/DG Space/DSR	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Request for mission concept studies based off of DG Space Space-based Requirements Document		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? <input checked="" type="checkbox"/> No / <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> Non / <input type="checkbox"/> Oui		
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? <input checked="" type="checkbox"/> No / <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> Non / <input type="checkbox"/> Oui		
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c.) / (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c.) <input checked="" type="checkbox"/> No / <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> Non / <input type="checkbox"/> Oui		
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. <input type="checkbox"/> No / <input checked="" type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> Non / <input type="checkbox"/> Oui		
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? <input checked="" type="checkbox"/> No / <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> Non / <input type="checkbox"/> Oui		
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada	NATO / OTAN	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN	
Not releasable À ne pas diffuser		
Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	
	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	
	Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A PROTÉGÉ A	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ	PROTECTED A PROTÉGÉ A
PROTECTED B PROTÉGÉ B	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	PROTECTED B PROTÉGÉ B
PROTECTED C PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	PROTECTED C PROTÉGÉ C
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	NATO SECRET NATO SECRET	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL
SECRET SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	SECRET SECRET
TOP SECRET TRÈS SECRET		TOP SECRET TRÈS SECRET
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED





Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat C.001438
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Yes
Non / Oui

If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Yes
Non / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITE		CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL		<input checked="" type="checkbox"/> SECRET SECRET		TOP SECRET TRÈS SECRET
TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT		NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL		NATO SECRET NATO SECRET		COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS						
Special comments: Commentaires spéciaux : _____						

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Yes
Non / Oui

If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? On DND premises, unscreened pers. may only access public/reception zones No / Yes
Non / Oui sm

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Yes
Non / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Yes
Non / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Yes
Non / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Yes
Non / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Yes
Non / Oui



Contract Number / Numéro du contrat C.001438
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
				CONFIDENTIEL		TRES SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL			COSMIC TRÈS SECRET	A	B	C	CONFIDENTIEL	
Information / Assets Renseignements / Biens Production																
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?
- No Yes
Non Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?
- No Yes
Non Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Pièce jointe 3.1

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'il est indiqué à la clause 3.1.2 de la partie 3, le soumissionnaire doit remplir et soumettre le formulaire suivant afin d'indiquer quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour payer les factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé par un des instruments de paiement électronique suivants :

- carte d'achat VISA;
- carte d'achat MasterCard;
- dépôt direct (national et international);
- échange de données informatisé;
- virement télégraphique (international seulement);
- système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$).



Pièce jointe 3.2 Formulaire de présentation des soumissions

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	
Dénomination sociale complète du soumissionnaire	
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Nom
	Titre
	Adresse
	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Courriel
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) du soumissionnaire <i>[voir la clause 2003 des instructions et conditions uniformisées]</i>	
Territoire contractuel : La province canadienne choisie par le soumissionnaire et qui régira tout contrat subséquent (si elle est différente de celle précisée dans la demande de soumissions).	
Anciens fonctionnaires Pour connaître la définition du terme « ancien fonctionnaire », consulter la clause « Attestation pour ancien fonctionnaire » à la partie 5 de la demande de soumissions.	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension comme le définit la demande de soumissions? Oui _ Non _ Si oui, fournir les renseignements demandés selon l'article « Attestation pour ancien fonctionnaire » de la partie 5.
	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a reçu une somme forfaitaire en vertu du programme de réduction des effectifs? Oui _ Non _ Si oui, fournir les renseignements demandés selon l'article « Attestation pour ancien fonctionnaire » de la partie 5.



<p>Attestation du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (le Programme) :</p> <p>Si le soumissionnaire est exempté de cette obligation, veuillez indiquer le motif de l'exemption. S'il ne satisfait à aucune des conditions énoncées dans la colonne de droite, le soumissionnaire est tenu, en vertu des exigences du Programme :</p> <p>(a) de transmettre au ministère des RHDC le formulaire LAB 1168, Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi, DUMENT SIGNÉ; ou</p> <p>(b) de fournir un numéro d'attestation valide pour confirmer son adhésion au Programme.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre son numéro d'attestation ou son formulaire LAB 1168 signé à sa soumission, autrement cet élément devra être fourni sur demande par l'autorité contractante au cours de l'évaluation.</p> <p>Dans le cas d'une coentreprise, le numéro ou le formulaire de chacun des membres doit être inclus.</p>	<p>En apposant ma signature ci-dessous, je confirme, au nom du soumissionnaire [cocher la case appropriée] :</p>	
	<p>a) que celui-ci n'est pas assujéti au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, car il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel au Canada;</p>	
	<p>b) que celui-ci n'est pas assujéti au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, car il est un employeur réglementé en vertu de la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i>;</p>	
	<p>c) que celui-ci est assujéti au Programme, car il compte un effectif de 100 employés permanents ou plus à temps plein ou à temps partiel au Canada, mais qu'il n'a pas encore obtenu un numéro d'attestation auprès de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) (n'ayant pas soumissionné des marchés de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, un certificat d'engagement dûment signé est joint; OU</p>	
	<p>d) que celui-ci est assujéti au Programme et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro - (et qu'il n'a pas été déclaré non admissible par RHDC).</p>	
<p>Nombre d'ETP [Le soumissionnaire doit indiquer le nombre total de postes équivalents temps plein (ETP) qu'il créera et maintiendra s'il obtient le contrat. Ce renseignement n'est demandé qu'à titre indicatif et ne sera pas pris en compte dans l'évaluation.]</p>		
<p>Niveau d'autorisation de sécurité du soumissionnaire [indiquer le niveau et la date d'attribution]</p>		
<p>En apposant ma signature ci-dessous, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de soumissions en entier, y compris les documents incorporés par renvoi, et que :</p> <ol style="list-style-type: none"> le soumissionnaire considère que son entreprise et ses produits parviendront à combler toutes les exigences obligatoires de la demande de soumissions; la soumission est valide pour la période demandée dans la demande de soumissions; tous les renseignements fournis dans cette soumission sont complets, véridiques et exacts; si le soumissionnaire obtient un contrat, il acceptera toutes les conditions énoncées dans les clauses du contrat, qui sont comprises dans la demande de soumissions. 		
<p>Signature du représentant autorisé du soumissionnaire</p>		



Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation technique obligatoires et cotés
pour le **volet 1 – Conception de la constellation**

Critères	Critères obligatoires	Déclaration de conformité et renvoi à la soumission	Respecté	Non respecté
O1	<p>Le soumissionnaire doit avoir une expérience confirmée au cours des cinq dernières années de l'exécution d'une étude conceptuelle de système de télédétection par satellite à radar à synthèse d'ouverture (SAR). L'étude conceptuelle doit avoir couvert les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- exigences en matière d'attribution de missions, de télédétection et de communications; 2- liens de communication (fréquences, bande passante); 3- composition, taille et orbites de la constellation; 4- recommandations en matière de capteurs et de types de capteurs, de charge utile secondaire, de bus, de bandes de fréquences; 5- analyse détaillée des paramètres des capteurs (fauchée, résolution, équivalent de bruit sigma-zéro [NESZ], ambiguïté, bande passante, taille de la scène); 6- estimations détaillées des coûts. <p>Pour démontrer la conformité, le soumissionnaire doit fournir des renseignements sur l'étude conceptuelle au moyen du modèle fourni à la pièce jointe 4.7.</p>			
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 20 ans d'expérience de travail avec les radars à synthèse d'ouverture (SAR).</p> <p>Pour démontrer la conformité, le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitæ pour chaque membre de l'équipe et décrire les projets, avec dates et durées, ainsi que les responsabilités des ressources.</p>			



Évaluation des critères cotés - volet 1 – Conception de la constellation

Critères	Critères cotés	Facteurs d'évaluation	Auto-évaluation du soumissionnaire	Justification (renvoi au curriculum vitæ de la ressource, s'il y a lieu)
C1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées au critère O2 ont de l'expérience au cours des 10 dernières années de la conception de charges utiles SAR.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une description détaillée du ou des projets et du rôle des ressources dans la conception de charges utiles SAR.</p>	<p>15 points = expérience confirmée de la conception de trois charges utiles SAR ou plus</p> <p>10 points = expérience confirmée de la conception de deux charges utiles SAR</p> <p>5 points = expérience confirmée de la conception d'une charge utile SAR</p> <p>0 point = aucune expérience</p> <p>Nombre maximal de points = 15</p>		
C2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées au critère O2 ont de l'expérience au cours des 10 dernières années de la conception de systèmes de satellites (y compris la charge utile et le véhicule spatial), avec un SAR comme principale charge utile.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une brève description du ou des projets et du rôle du membre de l'équipe dans la conception de systèmes de satellites avec un SAR comme principale charge utile.</p>	<p>15 points = expérience confirmée de la conception de trois (ou plus) systèmes de satellites avec des SAR comme principales charges utiles.</p> <p>10 points = expérience confirmée de la conception de deux systèmes de satellites avec des SAR comme principales charges utiles.</p> <p>5 points = expérience confirmée de la conception d'un système de satellites avec un SAR comme principale charge utile.</p> <p>0 point = aucune expérience</p> <p>Nombre maximal de points = 15</p>		
C3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience au cours de 10 dernières années de</p>	<p>8 points = Expérience confirmée dans les quatre étapes</p>		



Critères	Critères cotés	Facteurs d'évaluation	Auto-évaluation du soumissionnaire	Justification (renvoi au curriculum vitae de la ressource, s'il y a lieu)
	<p>l'exécution des étapes ci-dessous pour des systèmes de satellites qui comprennent des charges utiles SAR :</p> <ul style="list-style-type: none">1- conception;2- fabrication;3- mise en service;4- exploitation. <p>Le soumissionnaire doit fournir des renseignements sur son expérience au moyen du modèle fourni à la pièce jointe 4.7.</p>	<p>6 points = Expérience confirmée dans trois étapes</p> <p>4 points = Expérience confirmée dans deux étapes</p> <p>2 points = Expérience confirmée dans une étape</p> <p>0 point = aucune expérience</p> <p>Nombre maximal de points = 8</p>		
		Total des points (maximum 38)		



Pièce jointe 4.2 : Proposition financière pour le **volet 1 – Conception de la constellation**

Tableau 1 – Besoin ferme

Description	Prix ferme total (TPS ou TVH en sus)
Travaux à réaliser selon la section 3.1 de l'Énoncé des travaux, à l'annexe A-X	\$

Tableau 2 – Services professionnels facultatifs

N° de l'article	Description	Tarif journalier ferme tout compris (TPS ou TVH en sus)
1	Travaux à réaliser selon la section 3.2 de l'Énoncé des travaux de l'annexe A-1 – Période d'option 1 (du 1^{er} avril au 30 septembre 2020) Les soumissionnaires doivent fournir un tarif journalier ferme tout compris pour l'ensemble des ressources exécutant les travaux aux termes de la section 3.1 de l'Énoncé des travaux.	\$
2	Travaux à réaliser selon la section 3.2 de l'Énoncé des travaux de l'annexe A-1 – Période d'option 2 (du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021) Les soumissionnaires doivent fournir un tarif journalier ferme tout compris pour l'ensemble des ressources exécutant les travaux aux termes de la section 3.1 de l'Énoncé des travaux.	\$
	Prix total des services professionnels facultatifs aux fins d'évaluation (points 1 + 2)	\$



Prix total de l'évaluation financière (total des tableaux 1 et 2) : _____ \$



Pièce jointe 4.3 : Critères d'évaluation technique obligatoires et cotés
pour le **volet 2 – Concept d'exploitation des données**

Critères	Critères obligatoires	Déclaration de conformité et renvoi à la soumission	Respecté	Non respecté
O1	<p>Le soumissionnaire doit avoir dirigé, au cours des cinq dernières années, l'élaboration d'au moins une étude conceptuelle pour un système de traitement, d'exploitation et de dissémination (TED) qui utilise les données de télédétection et de renseignement spatiaux. Le concept doit comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> 10- liens de communication (fréquences, bande passante s'il y a lieu); 11- technologie et configuration de la composante terrestre; 12- collecte et traitement des données; 13- traitement, exploitation et diffusion (TED); 14- archivage, récupération et stockage des données; 15- connectivité interdomaine. <p>Pour démontrer la conformité, le soumissionnaire doit fournir des renseignements sur l'étude conceptuelle au moyen du modèle fourni à la pièce jointe 4.7.</p>			
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 10 ans d'expérience de travail avec des systèmes TED qui utilisent des données de télédétection et de renseignement spatiaux.</p> <p>Pour démontrer la conformité, le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitæ pour chaque membre de l'équipe et décrire les projets, avec dates et durées, ainsi que les responsabilités des ressources.</p>			

Exigences cotées - volet 2 – Concept d'exploitation des données



Critères	Critères cotés	Facteurs d'évaluation	Auto-évaluation du soumissionnaire	Justification (renvoi au curriculum vitæ de la ressource, s'il y a lieu)
C1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées au critère O2 possèdent de l'expérience, au cours des cinq dernières années, de la conception de systèmes TED qui utilisent des données de télédétection et de renseignement spatiaux.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une description détaillée du ou des projets et du rôle des ressources dans la conception de systèmes TED.</p>	<p>15 points = expérience confirmée de la conception de trois systèmes TED ou plus</p> <p>10 points = expérience confirmée de la conception de deux systèmes TED</p> <p>5 points = expérience confirmée de la conception de systèmes TED</p> <p>0 point = aucune expérience</p> <p>Nombre maximal de points = 15</p>		
C2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience, au cours de 10 dernières années, de l'exécution des prochaines étapes pour des systèmes TED qui utilisent des données de télédétection et de renseignement spatiaux :</p> <ul style="list-style-type: none">1- conception;2- fabrication;3- mise en service;4- exploitation. <p>Le soumissionnaire doit fournir des renseignements sur son expérience au moyen du modèle</p>	<p>8 points = Expérience confirmée dans les quatre étapes</p> <p>6 points = Expérience confirmée dans trois étapes</p> <p>4 points = Expérience confirmée dans deux étapes</p> <p>2 points = Expérience confirmée dans une étape</p> <p>0 point = aucune expérience</p> <p>Nombre maximal de points = 8</p>		



Critères	Critères cotés	Facteurs d'évaluation	Auto-évaluation du soumissionnaire	Justification (renvoi au curriculum vitæ de la ressource, s'il y a lieu)
	fourni à la pièce jointe 4.7.			
		Total des points (maximum 23)		



Pièce jointe 4.4 : Proposition financière pour le **volet 2 – Concept d'exploitation des données**

Tableau 1 – Besoin ferme

Description	Prix ferme total (TPS ou TVH en sus)
Travaux à réaliser selon la section 3.1 de l'Énoncé des travaux, à l'annexe A-2	\$

Tableau 2 – Services professionnels facultatifs

N° de l'article	Description	Tarif journalier ferme tout compris (TPS ou TVH en sus)
1	Travaux à réaliser selon la section 3.2 de l'Énoncé des travaux de l'annexe A-2 – Période d'option 1 (du 1^{er} avril au 30 septembre 2020) Les soumissionnaires doivent fournir un tarif journalier ferme tout compris pour l'ensemble des ressources exécutant les travaux aux termes de la section 3.1 de l'Énoncé des travaux.	\$
2	Travaux à réaliser selon la section 3.2 de l'Énoncé des travaux de l'annexe A-1 – Période d'option 2 (du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021) Les soumissionnaires doivent fournir un tarif journalier ferme tout compris pour l'ensemble des ressources exécutant les travaux aux termes de la section 3.1 de l'Énoncé des travaux.	\$
	Prix total des services professionnels facultatifs aux fins d'évaluation (points 1 + 2)	\$



Prix total de l'évaluation financière (total des tableaux 1 et 2) : _____ \$



Pièce jointe 4.5 : Critères d'évaluation technique obligatoires et cotés
pour le **volet 3 – Concept de la mission de rechange**

Critères	Critères obligatoires	Déclaration de conformité et renvoi à la soumission	Respect é	Non respecté
O1	<p>Le soumissionnaire doit avoir une expérience confirmée, au cours des cinq dernières années, de l'exécution d'une étude de concept de système électro-optique (EO) ou infrarouge (IR) qui doit comprendre des capteurs hyperspectre et multispectre. L'étude conceptuelle doit avoir couvert les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 7- exigences en matière d'attribution de missions, de télémétrie et de télécommunications; 8- liens de communication (fréquences, bande passante); 9- composition, taille et orbites de la constellation; 10- recommandations en matière de capteurs et de types de capteurs, de charge utile secondaire, de bus, de bandes de fréquences; 11- analyse détaillée des paramètres des capteurs (fauchée, résolution, équivalent de bruit sigma-zéro [NESZ], ambiguïté, bande passante, taille de la scène); 12- estimations détaillées des coûts. <p>Pour démontrer la conformité, le soumissionnaire doit fournir des renseignements sur l'étude conceptuelle au moyen du modèle fourni à la pièce jointe 4.7.</p>			
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 15 ans d'expérience de travail avec des charges utiles spatiales EO ou IR.</p> <p>Pour démontrer la conformité, le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitæ pour chaque membre de l'équipe et indiquer les projets, avec dates et durées, ainsi que les responsabilités des ressources.</p>			



Exigences cotées - volet 3 – Concept de la mission de rechange

Critères	Critères cotés	Facteurs d'évaluation	Auto-évaluation du soumissionnaire	Justification (renvoi au curriculum vitæ de la ressource, s'il y a lieu)
C1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées au critère O2 ont de l'expérience au cours des 10 dernières années de la conception de charges utiles EO ou IR.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une brève description du ou des projets et du rôle des ressources dans la conception de charges utiles EO ou IR.</p>	<p>15 points = expérience confirmée de la conception de trois charges utiles EO ou IR ou plus.</p> <p>10 points = expérience confirmée de la conception de deux charges utiles EO ou IR.</p> <p>5 points = expérience confirmée de la conception d'une charge utile EO ou IR.</p> <p>0 point = aucune expérience</p> <p>Nombre maximal de points = 15</p>		
C2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées au critère O2 ont de l'expérience au cours des 10 dernières années de la conception de systèmes de satellites (y compris la charge utile et le véhicule spatial), avec un système EO ou IR comme principale charge utile.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une description détaillée du ou des projets et du rôle du membre de l'équipe dans la conception de systèmes de satellites avec un ou des</p>	<p>15 points = expérience confirmée de la conception de trois (ou plus) systèmes de satellites avec des systèmes EO ou IR comme principales charges utiles.</p> <p>15 points = expérience confirmée de la conception de trois (ou plus) systèmes de satellites avec des systèmes EO ou IR comme principales charges utiles.</p> <p>15 points = expérience confirmée de la conception de trois (ou plus) systèmes de satellites avec un système EO ou IR comme principale charge utile.</p> <p>0 point = aucune expérience</p> <p>Nombre maximal de points = 15</p>		



Critères	Critères cotés	Facteurs d'évaluation	Auto-évaluation du soumissionnaire	Justification (renvoi au curriculum vitæ de la ressource, s'il y a lieu)
	systèmes EO ou IR comme principales charges utiles.			
C3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience au cours de 10 dernières années de l'exécution des prochaines étapes pour des systèmes de satellites qui comprennent des charges utiles EO ou IR :</p> <ul style="list-style-type: none"> 5- conception; 6- fabrication; 7- mise en service; 8- exploitation. <p>Le soumissionnaire doit fournir des renseignements sur son expérience au moyen du modèle fourni à la pièce jointe 4.7.</p>	<p>8 points = Expérience confirmée dans les quatre étapes 6 points = Expérience confirmée dans trois étapes 4 points = Expérience confirmée dans deux étapes 2 points = Expérience confirmée dans une étape 0 point = aucune expérience</p> <p>Nombre maximal de points = 8</p>		
		Total des points (maximum de 38 points)		



Pièce jointe 4.6 : Proposition financière pour le **volet 3 – Concept de la mission de rechange**

Tableau 1 – Besoin ferme

Description	Prix ferme total (TPS ou TVH en sus)
Travaux à réaliser selon la section 3.1 de l'Énoncé des travaux, à l'annexe A-3	\$

Tableau 2 – Services professionnels facultatifs

N° de l'article	Description	Tarif journalier ferme tout compris (TPS ou TVH en sus)
1	Travaux à réaliser selon la section 3.2 de l'Énoncé des travaux de l'annexe A-3 – Période d'option 1 (du 1^{er} avril au 30 septembre 2020) Les soumissionnaires doivent fournir un tarif journalier ferme tout compris pour l'ensemble des ressources exécutant les travaux aux termes de la section 3.1 de l'Énoncé des travaux.	\$
2	Travaux à réaliser selon la section 3.2 de l'Énoncé des travaux de l'annexe A-3 – Période d'option 2 (du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021) Les soumissionnaires doivent fournir un tarif journalier ferme tout compris pour l'ensemble des ressources exécutant les travaux aux termes de la section 3.1 de l'Énoncé des travaux.	\$
	Prix total des services professionnels facultatifs aux fins d'évaluation (points 1 + 2)	\$



Prix total de l'évaluation financière (total des tableaux 1 et 2) : _____ \$

Pièce jointe 4.7 – Modèle de réponse des projets cités en référence

Nom du projet :	<i>Nom du projet</i>
Nom du projet client :	<i>Le nom du projet client</i>
Valeur du projet (\$ CA) :	<i>La valeur du projet à l'attribution du contrat</i>
Date de début du projet (mm/aaaa) :	<i>Le mois et l'année du début du projet</i>
Date de fin du projet (mm/aaaa) :	<i>La date prévue de fin du projet conformément au contrat</i>
Date de fin réelle du projet (mm/aaaa) :	<i>La date de fin réelle du projet, ou la date de fin prévue si le projet est toujours en cours</i>

Portée et expérience du projet :	<i>Le sommaire des travaux entrepris pour la réalisation du contrat Indiquer le matériel ou les services requis Expliquer de quelle façon l'expérience de projet s'applique aux exigences du MDN</i>
Autres commentaires	<i>Exemple : Toute autre exigence pour laquelle un client cité en référence est demandé.</i>

Jalons du projet franchis	
---------------------------	--

Remarques du validateur (facultatif)	<i>Il s'agit d'une section facultative qui permet au validateur de fournir des renseignements supplémentaires sur le projet.</i>
--------------------------------------	--

Renseignements de la personne-ressource du validateur

Nom :	
Nom de l'entreprise :	
N° de téléphone :	
Courriel :	

PIÈCE JOINTE 5.1

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

(insérer s'il y a lieu)

Insérer l'attestation suivante pour les besoins formulés au nom d'un ministère ou d'un organisme assujéti au Programme de contrats fédéraux, estimés à 1 000 000 \$ **et plus**, hormis les options, taxes applicables incluses. (Consulter l'annexe 5.1 du Guide des approvisionnements, la partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires et la partie 7 – Clauses du contrat subséquent)

En présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, j'atteste, en tant que soumissionnaire, que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-après. Les attestations fournies au gouvernement du Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le Canada peut rendre la soumission irrecevable ou constituer un manquement au contrat.

Pour en savoir plus sur le Programme des contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consultez le site Web [Emploi et Développement social Canada – Programme du travail](#).

Date : _____ (AAAA-MM-JJ) (Si aucune date n'est indiquée, la date de clôture des soumissions sera utilisée.)

Remplissez les sections A et B.

A. Cochez une des déclarations suivantes :

- () A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- () A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- () A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur assujéti à la législation fédérale, en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.
- () A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein ou permanents à temps partiel au Canada.

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada.

- () A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a signé un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi valide et en vigueur avec EDSC – Programme du travail.

OU

- () A5.2 Le soumissionnaire atteste qu'il a présenté le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) à Emploi et Développement social Canada – Programme du travail. Comme il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat, remplissez le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le, puis transmettez-le aux responsables du Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada.

B. Cochez une des déclarations suivantes :

B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie. (Consulter la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)